Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D1-DE

C160323_D1

RESSOURCES ET MOYENS

****

Avion : installation d'un conseiller communautaire

M. Jean-Marc TELLIER ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal d'Avion, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseiller communautaire représentant la commune d'Avion :

Commune	Nom - Prénom
AVION	M. Abdeljalil IDYOUSSEF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D2-DE

C160323_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Délégation de service public pour la gestion du port fluvial de Harnes

Le port de Harnes est un équipement structurant pour le développement économique de l'agglomération de Lens-Liévin.

La Commune de Harnes a été désignée par Voies Navigables de France concessionnaire du port fluvial de Harnes le 4 février 2000 pour une durée de 30 ans. Cette concession a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à compter du 1er janvier 2010. La zone concédée par Voies Navigables de France est d'une surface de l'ordre de 12 ha. La CCIR Hauts de France (Ports de Lille) est titulaire du contrat de concession de services jusqu'au 31 décembre 2023.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ne dispose pas de l'expertise nécessaire dans l'exploitation et la gestion quotidienne de ces installations portuaires, ni d'un savoir-faire particulier dans le développement du trafic fluvial de marchandise et de ses activités annexes.

Elle doit pourtant veiller à ce que ces obligations de gestion du port soient assurées en application du cahier des charges de la concession signé avec Voies Navigables de France. La possibilité de déléguer la gestion du port étant prévue à l'article 4 du cahier des charges de la concession, il est donc proposé de poursuivre par délégation la gestion de cette concession.

Les obligations premières du contractant seraient d'assurer le service public d'accueil des navires dans le respect des obligations du cahier des charges de la concession et de développer les activités fluviales et logistiques nécessaires à l'équilibre financier de la concession.

Ce contractant aura également pour mission de renforcer la place du port de Harnes dans le maillage fluvial régional et de développer son trafic dans le cadre d'un développement économique durable du territoire.

Le rapport du Président, annexé à la présente délibération, présente les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du port fluvial de Harnes. Il a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 1er mars 2023 et l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 mars 2023,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le principe de l'exploitation du port fluvial de Harnes dans le cadre d'une délégation de service public,
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D2-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'approuver le principe de l'exploitation du Port fluvial de Harnes dans le cadre d'une délégation de service public,
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D3-DE

C160323_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Financements des pôles d'excellence - Année 2023

Depuis la loi NOTRe en 2015, la Communauté d'agglomération Lens Liévin assure la compétence « développement économique », dans le respect des orientations régionales, et en a fait la priorité de son projet de territoire.

Le tout premier objectif du projet de territoire, en particulier, vise à « développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de troisième révolution industrielle et de transition énergétique ». Plusieurs filières ont été identifiées :

- Les éco-activités,
- Le numérique,
- Le tourisme,
- La filière sport, santé, bien-être,
- Les métiers d'art.

L'ensemble de ces filières se retrouve dans les quatre pôles d'excellence du territoire, que sont :

1. Le pôle Vivalley dédié à la filière sport, santé, bien-être

Le pôle Vivalley a été renforcé en 2022, grâce à la livraison du bâtiment totem « Vivalley Center » et dont l'animation sera confiée à partir d'avril 2022 au groupement d'intérêt économique Eurasanté. Le choix de l'opérateur fait suite à la mission de préfiguration sur l'exploitation du bâtiment Vivalley Center et la mise en place d'un service d'incubation des porteurs de projet de la filière.

Le bâtiment se situe Chemin des Manufactures, à Liévin.

Le bâtiment, à proximité immédiate de l'Arena stade couvert et de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives (UFR STAPS) de l'université d'Artois, permettra à la fois de rassembler en un lieu les porteurs de projets et entrepreneurs de la filière, de co-localiser les équipements et les investissements, et de rapprocher l'université et les entrepreneurs, dans une volonté d'émulation collective. Cette logique de perméabilité sera portée par Eurasanté et la Communauté d'Agglomération afin de favoriser le développement des projets et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Le groupement d'intérêt économique Eurasanté sollicite un financement de la part de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin de 400 000 € (quantre cent mille euros), pour réaliser son programme d'actions 2023, qui contribue au développement de la filière du sport – santé - bien-être et au développement économique du territoire. Ce financement devra faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération et Eurasanté.

2. Le pôle numérique culturel Louvre Lens Vallée, dédié aux industries culturelles et créatives (ICC)

Louvre Lens Vallée occupe depuis 2019 le bâtiment du même nom, situé 84 rue Paul Bert, à Lens. L'animation du pôle et la gestion du bâtiment sont confiées à une association créée en 2013, en lien avec l'arrivée du musée Louvre Lens en 2012.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D3-DE

La stratégie de développement de Louvre Lens Vallée intègre quatre domaines d'activités stratégiques pour notre territoire, qui sont les métiers d'art (en lien avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat), la conservation et la numérisation des œuvres d'art (en lien avec le musée Louvre Lens et le pôle de conservation), l'innovation au service du tourisme et la médiation culturelle.

La mise en œuvre de cette stratégie prend plusieurs formes, dont :

- Une partie immobilière, par la gestion et la location d'espaces de formation, de réunions et de bureaux, l'organisation d'évènements dans la partie « Atrium » du bâtiment, et la mise à disposition gratuite d'espaces de coworking dans la partie « Atrium » du bâtiment. Les locataires des espaces sont choisis en fonction de leur domaine d'activités, pour assurer une cohérence au sein du bâtiment.

- L'animation des membres de l'écosystème des ICC présents sur le territoire. Louvre Lens Vallée organise des évènements gratuits tout au long de l'année pour promouvoir la filière des ICC (par exemple, le Culturathon à destination des étudiants ou l'évènement Numériqu'elles à destination des collèges et lycée), des afterwork, des conférences, et coordonne le label « Communauté French Tech », qui a été renouvelé en janvier 2023.

- L'accompagnement des porteurs de projet pour les aider à structurer leur projet, à intégrer le réseau territorial des ICC, à trouver des financements, voire des locaux. Louvre Lens Vallée accompagne par exemple 22 porteurs de projet pour l'année 2023 dans un processus d'incubation, avec des formations collectives et des coaching individuels. Les projets incubés font l'objet d'un appel à candidature et à un jury dans lequel est représentée la Communauté d'agglomération.

- Une partie d'ingénierie financière, pour diversifier les sources de financement de l'association. Par exemple, Louvre Lens Vallée prévoit de répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'ICC » en mars 2023 pour obtenir un financement pouvant aller jusqu'au 100 000 € pour des études d'ingénierie.

L'association sollicite un financement de la part de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin de 599 820 € (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt euros), pour réaliser son programme d'actions 2023, qui contribue au développement de la filière des ICC et au développement économique du territoire. Ce financement devra faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération et Louvre Lens Vallée.

3. Le Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires (CD2E)

Le CD2E est un pôle dédié aux filières des éco-activités, du bâtiment durable et de l'économie circulaire, présent sur la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle (rue de Bourgogne) depuis 2002, et reconnu pour son expertise à échelle régionale.

L'expertise du CD2E se décline en trois types de mission :

- Des missions d'accompagnement, de formation et d'acculturation aux éco-activités. Pour cela, le CD2E dispose de médias de sensibilisation grâce à trois démonstrateurs (Réhafutur, Lumiwatt et Baticité), et propose des modules de formation à destination des entreprises du territoire. Les services de la Communauté d'agglomération peuvent également mobiliser les formations et expertises du CD2E au profit des professionnels du bâtiment, des bailleurs et promoteurs, ou des communes prévoyant des travaux de construction, de réhabilitation ou de rénovation.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D3-DE

- Des missions d'animation de l'écosystème des acteurs des éco-activités, notamment par la collaboration avec le pôle de compétitivité TEAM² dans le cadre du club de l'économie circulaire, ou avec la Communauté d'agglomération pour l'organisation du salon Green Business Forum, prévu le 30 mars 2023 à l'Arena stade couvert. L'animation du CD2E porte aussi sur l'attractivité de la base 11/19 elle-même, et contribue à en faire un lieu totem des éco-activités pour la Communauté d'agglomération.

L'association sollicite un financement de la part de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin de 300 000 € (trois cent mille euros), pour réaliser son programme d'action 2023, qui contribue au développement de la filière des éco-activités et au développement économique du territoire. Ce financement devra faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération et le CD2E.

4. Le pôle de compétitivité Technologies de l'environnement appliquées aux matières et aux matériaux (TEAM²)

L'association TEAM² est labellisée « pôle de compétitivité » par l'Etat depuis 2010, et la demande de renouvellement du label pour les années 2023 à 2026 est en attente de réponse (phase V des pôles de compétitivité).

Le rôle de TEAM² en tant que pôle de compétitivité est de rassembler les acteurs de l'écosystème des éco-matériaux et d'encourager le développement de projets de recherche et développement, en les aidant à formaliser leur modèle économique, à trouver des financements ou de premiers clients, à les mettre en lien avec de potentiels partenaires. En complément de ce rôle d'accompagnement, TEAM² peut labelliser des projets au sein d'un comité scientifique, qui atteste de leur caractère innovant et de leur impact positif pour le territoire, notamment en termes de valeur ajoutée.

Pour la Communauté d'agglomération, les actions de TEAM² se concrétisent par :

- La prospection, l'incubation et le suivi de projets sur le territoire de la Communauté d'agglomération et la promotion du territoire et de son offre immobilière et foncière en lien avec les services,

- La mise en réseau des acteurs des filières des éco-matériaux et de l'économie circulaire, notamment par la collaboration avec le CD2E pour la mise en place du club de l'économie circulaire, créé à la demande de la Communauté d'agglomération. L'objectif du club est de créer des animations sur le territoire pour sensibiliser au déploiement des principes de l'économie circulaire. Depuis sa création, le club s'est réuni cinq fois :
  - La 1ère rencontre s'est tenue en novembre 2021 pour le lancement du club,
  - La 2ème rencontre s'est tenue en mars 2022 sur la thématique des bio-déchets,
  - La 3ème rencontre s'est tenue en mai 2022 sur la thématique du recyclage dans l'industrie automobile,
  - La 4ème rencontre en novembre 2022 sur la thématique du réemploi des équipements électroniques,
  - La 5ème rencontre en janvier 2023 sur la thématique du recyclage et du réemploi des matériaux dans la filière du bâtiment.
  - Le calendrier des prochaines rencontres n'a pas encore été fixé, mais l'association a déjà proposé plusieurs thématiques, parmi lesquelles les financements publics à destination des petites et moyennes entreprises pour le déploiement de l'économie circulaire, la gestion optimisée de l'énergie, l'indice de réparabilité des biens ou la transformation digitale au service de l'économie circulaire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D3-DE

- La collaboration et un apport d'expertise pour le Parc d'innovation de l'Artois et la Communauté d'agglomération, en particulier dans le domaine de l'intégration du numérique dans les boucles d'économie circulaire.

L'association sollicite un financement de la part de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin de 100 000 € (cent mille euros), pour réaliser son programme d'action 2023, qui contribue au développement des filières des éco-matériaux et de l'économie circulaire et au développement économique du territoire. Ce financement devra faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération et TEAM².

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner pour l'année 2023 :
- Eurasanté pour Vivalley : 400 000 € (part de la CALL : 86 %)
- Louvre Lens Vallée : 599 820 € (part de la CALL : 49 %),
- CD2E : 300 000 € (part de la CALL: 9,5 %),
- TEAM² : 100 000 € (part de la CALL : 7,8 %).

Autorise le Président à :
- Signer les conventions correspondantes avec les pôles d'excellence économique, pour permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire,
- Procéder aux opérations comptables correspondantes

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 329 820 € sont prévus au budget 2023 sur les imputations suivantes :

- Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 7772 (TEAM²) et 7776 (CD2E).
- Budget Action Économique/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 7837 (Louvre Lens Vallée) et 9538 (Eurasanté).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D4-DE

C160323_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Sensibilisation à la création d'entreprises
Partenariat avec l'association DREAMAKERS

La Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Dreamakers (ex. Entreprendre pour Apprendre).

Cette association organise des manifestations destinées aux collégiens et lycéens du territoire, dans le cadre de la stratégie territoriale de promotion de l'initiative et de l'entrepreneuriat ciblant les publics jeunes qui est inscrite dans le projet de territoire.

Cette association nationale spécialiste de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes travaille en partenariat avec l'Académie de Lille, le conseil Régional, et de nombreuses fondations via du mécénat de compétences. Leur finalité est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous, quels que soient le niveau de formation et le parcours scolaire.

L'enveloppe globale dédiée à l'organisation de ces actions sur le territoire (au moins deux camps de l'innovation accueillant une centaine d'élèves par an) s'élève à 3 000 € pour l'année 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de régler à l'association Dreamakers Hauts-de-France, dont le siège social est établi au 7 place Lisfranc à Marcq en Baroeul, les montants correspondant aux manifestations organisées durant l'année 2023.

Autorise le Président à signer avec cette association une convention précisant les modalités de partenariat entre les 2 parties signataires.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8605.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D5-DE

C160323_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Sponsoring du Green Business Forum par GRDF

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est engagée de longue date dans la transition énergétique, à son échelle et à celle du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Afin d'accompagner les acteurs économiques dans cette transition, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin organise un salon d'envergure régionale, 100 % BUSINESS pour leur proposer des solutions concrètes tant sur le plan de l'expertise, de la recherche de partenaires et de solutions que de la recherche de financements.

Durant une journée à l'Arena Stade Couvert à Liévin, le jeudi 30 mars 2023, les visiteurs auront l'occasion de découvrir, au travers de stands, conférences et ateliers... :

- des organismes pour les accompagner dans leurs démarches (CD2E, CCI Artois Hauts-De-France, TEAM2, le Pôle Métropolitain de l'Artois, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin Cap Industrie, BPI, Réseau Alliances, Pôlénergie, HDFI Développement, le Parc de l'innovation, la banque des territoires. ..),
- des entreprises apporteuses de solutions (grands comptes et start up),
- des ressources (financement, ingénierie).

La CALL propose d'ores et déjà des stands de 6 m² pour 350 € HT à des entreprises proposant des solutions innovantes.

L'entreprise GRDF souhaite apporter un soutien financier spécifique et sponsoriser l'événement à hauteur de 5 000 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la Communauté d'Agglomération à percevoir la somme de 5 000 € HT par l'entreprise GRDF.

Autorise le Président à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les recettes seront versées sur l'imputation : Budget Action Économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9538.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D6-DE

C160323_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Bully-les-Mines : Enseigne Mr Bricolage (SAS BRICO.CITY)
Aide Financière de la CALL

L'enseigne Mr BRICOLAGE ouvrira courant mars au 59 bis rue Roger Salengro à Bully-les-Mines. Son Président, Thomas BLUM, a souhaité proposer ce concept novateur de magasin de bricolage de proximité en centre-ville, qui profitera tant aux Bullygeois qu'aux communes voisines.

Les locaux ont nécessité de nombreux travaux de réhabilitation, pour un investissement de plus de 250 000 €, dont environ 56 000 € HT pour l'espace de vente dédié à la clientèle.

En vertu de son dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat, consistant en l'amélioration des conditions d'accueil du public, la CALL pourrait accompagner ce projet à hauteur de 20 % du montant des travaux éligibles plafonnés à 30 000 € HT, soit une subvention maximale de 6 000 €.

Le magasin a ouvert ses portes début février 2023. 6 salariés ont d'ores et déjà été embauchés pour préparer l'ouverture.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement à hauteur d'un montant maximal de 6 000 €, la société BRICO.CITY présidée par Monsieur Thomas BLUM, pour son commerce à l'enseigne Mr BRICOLAGE installé 59 bis rue Roger Salengro à Bully-Les-Mines.

Autorise le Président à signer, avec la société BRICO.CITY, ou toute autre société s'y substituant, la convention correspondante.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant maximal de 6000 € sont prévus au budget primitif 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11480.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D7-DE

C160323_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens : Développement de la société COOP NPC
Aide financière de la CALL

COOP NPC (Coopérative du Nord pour la Plomberie et le Chauffage), est une société coopérative artisanale représentée par son Directeur Général, Michel NUELLAS. Créée en 2011 pour 30 entreprises artisanales (sanitaire/chauffage/électricité), elle a pour objet de massifier les achats, d'établir un point de vente et de stockage, et d'organiser des formations à destination des sociétaires.

Installée à GONDECOURT, elle déménagera dans des locaux acquis en décembre 2022, au parc d'activités les Oiseaux, rue des Colibris à LENS, en lieu et place de l'imprimerie la Centrale. Des travaux sont prévus dans le courant du 1er trimestre 2023 pour un emménagement début avril 2023.

Monsieur NUELLAS s'est rapproché des services de la CALL afin de solliciter une aide pour ce projet de transfert/extension induisant la création d'emplois.

L'effectif actuel est de 15 salariés, plusieurs recrutements sont prévus dont 3 à court terme (1 chauffeur poids lourds, un technico-commercial sédentaire électricité, un administrateur des ventes).

En vertu de son dispositif d'aide au développement des PME, la CALL pourrait accompagner ce projet par une subvention d'un montant de 40 000 € correspondant à 20% des investissements éligibles, soit le coût de la masse salariale des emplois créés sur une période de 2 ans plafonné à 200 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement à hauteur d'un montant de 40 000 €, l'implantation et le développement de la société COOP NPC, dans le cadre de son installation rue des colibris, Parc d'activités des Oiseaux à Lens.

Autorise, le Président à signer avec la société COOP NPC, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal / Investissement/ Ligne de crédit 11480.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D8-DE

C160323_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens - Maison syndicale
Edition 2023 concours national France Bière Challenge

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et son Office de Tourisme travaillent depuis plusieurs années sur la valorisation de la filière brassicole sur son territoire. Fort de plusieurs brasseries « historiques » avec une renommée nationale et de nombreuses micro-brasseries, la CALL peut prendre appui sur ce savoir-faire régional pour contribuer à son attractivité touristique.

L'office de tourisme a ainsi développé des visites de production, des escape-games et des ateliers qui rencontrent un succès croissant auprès d'un visitorat régional.

Pour poursuivre ce développement et valoriser ces initiatives à l'échelle nationale, la CALL a candidaté pour accueillir la sixième édition du concours France Bière Challenge co-organisé avec l'Echappée Bière, spécialiste du tourisme brassicole.

Cette compétition, non-ouverte au public, regroupe les 30 et 31 mars 2023 des professionnels nationaux et internationaux de la filière brassicole et permet de positionner le territoire à la pointe de cette filière en région Hauts-de-France.

Le co-organisateur, l'Echappée Bière, s'engage à en assurer le montage, le démontage et à accompagner le jury professionnel durant la manifestation.

La Maison Syndicale des Mineurs, édifice emblématique et historique du Bassin Minier, a été retenue afin d'accueillir cet évènement.

Pour ce faire, il convient que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mette à disposition les espaces nécessaires, du 29 mars au 31 mars 2023 inclus.

Compte tenu de l'impact positif de cet évènement sur le territoire de l'agglomération et de manière plus large sur le territoire du Bassin Minier, la convention d'occupation temporaire correspondante sera consentie à titre gracieux. La valeur locative des espaces occupés, détaillés ci-dessous, pour la période considérée, s'élève à 667,50 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec L'Echappée Bière dont le siège social est situé 130 boulevard de la Liberté à Lille (59000), la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à 4 espaces de la Maison Syndicale (hall sous-verrière, salle d'exposition n°1, salle d'activités et au 1er étage la salle d'exposition n°2) cadastrée section BI nos 827, 1033 et 1063 à Lens, annexée à la présente.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D8-DE

Cette mise à disposition d'une surface de 676,76 m² environ sera consentie, à titre gratuit, pour la période du 29 au 31 mars 2023 inclus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D9-DE

C160323_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Angres - Liévin - Givenchy-en-Gohelle : Pôle d'Excellence Sportif
Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, de l'assiette foncière des ouvrages publics constitués par les parkings de l'Aréna Stade Couvert, la rue Maurice Garin et le giratoire Pierre de Coubertin - Signature d'un acte rectificatif

Par Convention Publique d'Aménagement (CPA) signée le 8 novembre 2004 et rendue exécutoire le 18 novembre 2004, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a confié à la SEM Artois Développement devenue ADEVIA puis Territoires Soixante-Deux, le soin de réaliser l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif (PES) « Angres – Liévin – Givenchy-en-Gohelle ».

Au travers d'un acte en date du 11 décembre 2020, l'établissement intercommunal s'est rendu propriétaire de biens de retour du PES pour une surface de 44 006 m².

Le 11 octobre 2021, Territoires 62 a cédé à Eiffage les terrains d'assiette du projet VIVALLEY révélant des empiétements et décalages cadastraux nécessitant la signature d'un acte rectificatif à l'acte de transfert de propriété régularisé entre Territoires 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le 11 décembre 2020.

A l'issue de cette démarche, qui n'aurait aucun impact sur le bilan de l'opération, la superficie des biens de retour serait portée à 44 041 m² (sous réserve d'arpentage), conformément à l'annexe et au plan joint.

Le prix des ouvrages ayant déjà été pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin par le biais de sa participation financière, l'acte rectificatif interviendrait à titre gratuit, à l'instar du transfert de propriété initial.

Les frais d'acte seraient supportés par Territoires 62.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec la société Territoires Soixante-Deux, sise Centre d'Affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin (62800), et conformément à l'annexe et au plan joint, l'acte rectificatif au transfert de propriété du 11 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D9-DE

Le prix des ouvrages transférés ayant déjà été pris en charge par l'établissement public de coopération intercommunale à travers sa participation financière, la démarche susvisée s'opérera à titre gratuit.

Les frais de notaire seront supportés par Territoires 62.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D10-DE

C160323_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Modification de la convention-cadre Petite Ville de Demain
Commune de Mazingarbe

Par délibération en date du 15 décembre 2022 (n° C151222_D9), les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ont approuvé la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT pour la commune de Mazingarbe.

Pour rappel, le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. Sur le territoire de la CALL, les communes de Bully-les-Mines et Mazingarbe ont été retenues au programme.

Le projet de redynamisation du centre-ville de Mazingarbe se concentre sur 3 orientations stratégiques :

- La rénovation de l'habitat privé,
- La lutte contre la vacance commerciale et la dynamisation du commerce de proximité,
- La mobilité.

En attente de signature, la convention-cadre de Mazingarbe a fait l'objet de modifications significatives, ultérieurement à la validation de la convention par les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin. Ces modifications portent notamment sur :

- le diagnostic et projet communal inscrit dans la convention (articles 3 et 4),
- le périmètre de l'ORT (annexe 2),
- les fiches-action issues du diagnostic de territoire (annexe 3),
- la maquette financière prévisionnelle des projets inscrits dans les fiches-action (annexe 4).
-

Ces changements nécessitent de représenter la convention modifiée en Conseil pour approbation.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour la commune de Mazingarbe ci-annexée.

Autorise le Président à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour la commune de Mazingarbe, avec la commune concernée et l'État.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D11-DE

C160323_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2023

Pour mémoire, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchetteries communautaires attribué à la société Nicollin a pris effet au 4 octobre 2016, pour une durée ferme de 99 mois, pour s'achever le 31 décembre 2024.

Suite à la mise en place en 2020 de l'extension des consignes de tri des plastiques, il convient de mettre à jour le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, notamment en ce qui concerne les règles de dotations en bacs et en sacs.

Par ailleurs, en raison de la modification, de la mise en œuvre ou de l'arrêt de certains services, ainsi que des précisions à apporter sur les modalités de présentation des déchets à la collecte, des modifications mineures ont également été apportées au règlement de collecte :

- Interdiction d'utiliser des bigbags pour la présentation des déchets végétaux,
- Précisions des dimensions maximales pour les encombrants à collecter sur rendez-vous ou en porte à porte,
- Modification du tarif pour le traitement des déchets végétaux des tiers – 24 € par tonne,
- Ajout des conditions pour la mise en place ou le changement d'un composteur individuel,
- Obligation pour les logements collectifs de respecter le code couleur de la CALL pour les bacs ordures ménagères et emballages,
- Précision sur l'obligation de posséder une carte de déchetterie pour accéder aux installations.

Il est donc proposé de mettre à jour en conséquence ce règlement de collecte. Les autres dispositions de ce règlement de collecte restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 28/02/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence.

Autorise le Président à signer le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D12-DE

C160323_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Bilan et reconduction du marché intercommunal itinérant "Le panier local"

Au regard de leurs activités d'intérêt général communes et de leurs compétences respectives, avec la volonté de rendre accessible à tous l'alimentation durable, la CALL et les communes membres volontaires ont souhaité créer collectivement en 2022 un marché intercommunal mobile (« Le Panier Local ») regroupant des artisans et producteurs locaux, et des structures de l'ESS (ateliers chantiers d'insertion, associations de développement durable…).

Coconstruit avec les communes, ce marché regroupera des artisans, producteurs et structures de l'ESS locaux, en visant une haute valeur ajoutée, et dans un objectif non concurrentiel par rapport à l'existant.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants, ainsi qu'aux touristes, l'achat de produits locaux, frais et de qualité à un prix accessible, dans un moment chaleureux et convivial. «Le Panier Local » constitue ainsi un support de sensibilisation à l'Alimentation et l'Agriculture Durable, les marchés étant reconnus comme des moyens privilégiés d'encourager l'économie locale et l'emploi, de créer du lien social, de favoriser la qualité alimentaire, et d'apporter un soutien aux agriculteurs, aux artisans, aux commerçants....

Il est organisé comme suit :

- La CALL en partenariat avec l'IUT de Lens porte l'organisation globale du marché : mobilisation conjointe avec les communes des exposants, contractualisation, outils de communication, planification du marché.
- Les Communes organisent sa logistique (déclaration, sécurité, matériels, nettoyage…), les animations et la mobilisation des exposants conjointement à la CALL.
- Les exposants s'occupent de la vente de leurs produits (Installation de leurs matériels, présentation, mise en avant…).
- Les autres partenaires organisent les animations du marché.

Suivant le bilan présenté en Commission Développement Durable, cette opération a reçu un accueil favorable à hauteur de 8.2 / 10 et 97.4% des répondants ont souhaité une seconde édition. L'organisation a reçu un avis positif de 2.59 / 3 et 87% des répondants ont estimé que cette initiative avait atteint ses objectifs.

Il est donc proposé de reconduire le marché intercommunal mobile « Le Panier Local » en 2023, selon les conditions susmentionnées.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D12-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la reconduction du « Marché Intercommunal itinérant de la CALL – Le Panier Local » pour l'année 2023.

Précise que les crédits nécessaires à l'impression des supports de communication, d'un montant de 7 000€ TTC, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9979.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D13-DE

C160323_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Renouvellement de la convention d'objectifs 2023-2025 avec l'association Atmo Hauts-de-France

Dans le cadre de sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air mais également à la construction d'un modèle de développement adaptés aux enjeux climatiques futurs.

En lien avec cet objectif, la Communauté d'Agglomération s'est donc engagée par délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 aux côtés d'Atmo Hauts-de-France dans une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2020-2024 afin d'adhérer au pacte associatif. Il permet de :

- Pérenniser la surveillance de la qualité de l'air et faciliter l'échange des données environnementales et sanitaires,
- Informer et sensibiliser le grand public et les élus,
- Accompagner la collectivité par la réalisation d'études et des journées d'accompagnement en communication

En 2023, l'association fait évoluer sa formule d'accompagnement afin de rendre plus efficace son action sur les territoires. A cet effet, il convient donc de rompre la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2024 actuelle et de la renouveler sur une durée de trois ans.

Il est proposé la signature d'une nouvelle convention d'accompagnement. Cette dernière couvrira alors la période 2023-2025.

Dans ce cadre, Atmo Hauts-de-France interviendrait pour assurer des missions d'intérêt général et a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'obtention d'une subvention.

En adhérant au pacte associatif, la CALL accepte d'apporter son soutien aux activités développées par l'association selon les axes du projet associatif 2023/2025 et du programme d'actions annuel voté chaque année par le Conseil d'Administration en décembre pour l'année N+1.

Ces actions d'intérêt général proposées dans le cadre du pacte associatif de la présente convention, sont réalisées dans un but pédagogique, de transmission de l'information et/ou d'amélioration des connaissances de la qualité de l'air sur le territoire des Hauts-de-France, et ont vocation à être répliquées sur d'autres territoires.

L'adhésion au pacte associatif permet à la collectivité de s'inscrire pleinement dans la gouvernance de l'association et de bénéficier de l'accompagnement d'Atmo au travers de programmes collectifs d'intérêt général, déclinés selon deux volets :

- « le SOCLE » :

Mise à disposition d'informations, d'outils et de données disponibles pour aider à la connaissance et à la compréhension des enjeux Qualité de l'Air sur les territoires des collectivités.

- « la DYNAMIQUE de PASSAGE à l'ACTION »

Déclinaison d'un panel d'actions d'intérêt général sur les territoires formalisé dans une feuille de route à 3 ans.

Toute action financée spécifiquement fera l'objet d'une autre convention.

Le montant de la participation financière annuelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est fixé à 28 560 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D13-DE

Ce montant est défini conformément aux modalités de calcul des contributions financières des membres du collège des collectivités territoriales, comme prévu à l'annexe du règlement intérieur de l'association, basé sur le nombre d'habitants et le potentiel fiscal du territoire. Il est révisable chaque année.

Les modalités de versement de cette participation seraient les suivantes :

- 22 848 € à la signature de la convention, représentant 80% de la subvention,
- 5 712 € sur production du bilan financier et du rapport d'activités de la première annuité.

Les versements suivants, annuellement :
- 80% sur demande d'Atmo Hauts-de-France,
- 20% sur production du bilan financier (rapport du Commissaire aux comptes) et du rapport d'activité annuel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 28/02/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de résilier la convention d'objectifs actuelle 2020/2024 avec Atmo Hauts-de-France.

Décide de conclure une nouvelle convention d'objectifs 2023/2025 avec Atmo Hauts-de-France selon les conditions sus-relatées.

Décide d'octroyer à Atmo Hauts-de-France une participation annuelle de 28 560 € au titre de ladite convention d'objectifs.

Autorise le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec Atmo Hauts-de-France pour la période 2023-2025 ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 28 560 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11189.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D14-DE

C160323_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Adoption de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CERDD

L'article L110-1, II du Code de l'environnement dispose que la protection, la mise en valeur, la restauration, la remise en état et la gestion des espaces, ressources et milieux naturels, des sites et paysages, de la qualité de l'air, des espèces animales et végétales, de la diversité et des équilibres biologiques, sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

Le CERDD déploie ses activités dans le cadre de ces principes généraux.

La présente convention, qui se substitue à la convention adoptée en assemblée générale le 19 novembre 2015, constitue le texte fondateur du présent Groupement.

Dans cette optique de développement soutenable, le CERDD s'attache à soutenir les acteurs des Hauts-de-France dans la mise en œuvre de leurs projets ou stratégies de développement durable.

Le CERDD prend en charge la question de l'approche territoriale du développement durable en mettant en avant le principe d'approche systémique et de capacitation citoyenne. Il agit en subsidiarité avec les autres partenaires régionaux et se positionne en intermédiation entre les institutions fondatrices du CERDD et les acteurs de terrain.

Dans le contexte de transition vers un développement durable, le CERDD affiche une vision transformatrice du développement en soutenant plusieurs leviers que sont : la sobriété, les nouveaux modèles économiques, l'innovation sociale et technologique, l'adaptation au changement climatique, la systémie, le renouveau des coopérations et la mise en récits des transitions.

Les signataires de cette convention constitutive réaffirment ensemble cette vision portée par le GIP CERDD.

La CALL est membre du Groupement d'Intérêt Public CERDD.

Lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2022, le GIP CERDD a, avec les représentants légaux, adopté une nouvelle convention constitutive (statuts) du CERDD.

Cette démarche est motivée par la demande du Contrôle Budgétaire Régional de remettre à jour les intitulés, certaines mises en forme légales telles que le nouveau nom de la Région.

Par courrier du 9 janvier 2023, le CERDD a donc sollicité la CALL afin d'adopter la nouvelle convention constitutive du GIP CERDD.

Les modifications proposées ont fait l'objet d'un double contrôle juridique de la part des services du Conseil Régional Hauts-de-France et de l'État.

Il est proposé aux élus d'approuver les modifications présentées par le GIP CERDD.

La nouvelle convention constitutive du GIP CERDD est jointe à la présente.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D14-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 28/02/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public CERDD.

Autorise le Président à signer la convention constitutive avec le CERDD ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D15-DE

C160323_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Signature de conventions de partenariat en faveur de la sensibilisation des enfants du territoire à la gestion des eaux avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, le Symsagel et l'Université d'Artois

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des eaux, la CALL organise une journée de sensibilisation des enfants de CE2, CM1 ou CM2 de son territoire. Cette manifestation se déroulera au sein du stade Bollaert le 21 mars 2023 sous forme d'ateliers pédagogiques et ludiques, visant à sensibiliser les enfants à la protection et la préservation de la ressource en eau.

Les ateliers seront dispensés par différents publics, professionnels ou non de l'animation, signataires de la présente convention de partenariat.

Des expériences, des jeux et des animations seront dispensés tout au long de la journée. Une session se déroulera soit en 1 heure complète, soit en 2 ateliers de 30 minutes. Quatre sessions seront dispensées dans la journée (deux au matin, deux l'après-midi).

Une évaluation interne sera réalisée à la suite de cette journée par le biais d'un retour d'expériences des différents partenaires permettant d'améliorer une éventuelle future manifestation de même nature.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer des conventions de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Symsagel et l'Université d'Artois à une journée de sensibilisation des enfants organisée par la CALL.

Précise que les crédits nécessaires aux frais liés à l'organisation des journées sont prévus sur l'imputation : Budget annexe Assaissement/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 6807.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D16-DE

C160323_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Pont-à-Vendin - Renouvellement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est autorisée à occuper le domaine public fluvial à Pont-à-Vendin au travers d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) la liant à Voies Navigables de France (VNF).

Cet accord, qui s'accompagne du versement annuel d'une redevance (80,15 € TTC en 2022) concerne un ouvrage communautaire de rejet des eaux pluviales (P.K 47.818 à Pont-à-Vendin - surface de 7 m²). Il expire le 14 mai 2023.

Il y aurait donc lieu de renouveler la convention d'occupation temporaire afin de poursuivre l'occupation du domaine public fluvial.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 28/02/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer avec Voies Navigables de France, Direction Territoriale du Nord Pas-de-Calais, 16 rue de Tournai à WAZIERS (59119), la convention d'occupation temporaire relative à la présence d'un ouvrage communautaire de rejet des eaux pluviales au P.K 47.818 à Pont-à-Vendin, sur une surface de 7 m².

La durée des accords sera de 10 années à compter du 15 mai 2023.

La signature de la convention d'occupation temporaire s'accompagnera du versement annuel d'une redevance actualisée chaque année au vu de l'indice du coût de la construction. A titre d'information, la dernière redevance appelée, au titre de l'année 2022, s'élève à 80,15 € TTC.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 90 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation Budget Assainissement/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 737.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D17-DE

C160323_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets 2023 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" - Attribution des subventions

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conduit une politique culturelle dynamique et attractive favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire.

Aussi par délibération en date du 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire a validé le lancement de la deuxième édition de l'appel à projets dédié au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe (100 000 € en fonctionnement) correspondants.

Pour rappel, en accompagnant le tissu associatif aux côtés des communes du territoire, les objectifs de l'Agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre à une offre culturelle, patrimoniale et événementielle de qualité,
- Rechercher une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial,
- Asseoir l'image d'un territoire innovant, attractif et dynamique.

A la date de clôture du dépôt des dossiers, douze projets ont été réceptionnés.Dans le cadre de l'instruction administrative, cinq projets ne répondaient pas aux attendues du cahier des charges en termes d'impact territorial, de rayonnement intercommunal et encore de maquette budgétaire.

Le jury de sélection présidé par MME Christelle BUISSETTE s'est réuni le 18 janvier 2023 afin d'auditionner sept associations pouvant bénéficier d'un soutien financier de l'Agglomération au regard de leur effet levier en matière de développement culturel et de leur conformité au cahier des charges. Quatre projets ont été finalement retenus pour bénéficier du concours de la CALL pour un montant total de 31 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » conformément au tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D17-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et les partenariats liés.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 31 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D18-DE

C160323_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier "
Edition 2023 - Lens

Compte tenu de son rayonnement, le salon du livre policier Polarlens contribue à mettre en valeur notre territoire auprès des visiteurs extérieurs. Également, en accueillant près de 60 auteurs, il permet le développement de la lecture plaisir pour le plus grand nombre.

En outre, en favorisant les partenariats autour d'une thématique intéressante, il participe à la mise en réseau des équipements culturels du territoire.

La 25ème édition du salon se tiendra les 25 et 26 mars 2023 à la Halle Bertinchamps à Lens. En amont, les 23 et 24 mars, les scolaires pourront rencontrer les auteurs.

L'édition 2023 sera marquée par la présence d'écrivains de renom : Franck THILLIEZ, Jakub SZAMALEK, Victor GUILBERT,…Le programme sera riche en tables rondes, interviews des auteurs, parcours littéraires,…

Polar Lens propose également des rendez-vous tout au long de l'année (conférences, projections débats, rencontres auteurs, expositions, dictée polar, tournoi, rallye-enquête, ateliers d'écriture, ateliers de création artistique, procès historique, enregistrement d'extraits de romans policiers des auteurs conviés sur le salon, ...).

Cette manifestation répond aux objectifs définis par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) dans son plan de développement de la lecture publique « Lecture pour tous » en matière de promotion du livre loisir, livre vecteur de sociabilité.

La CALL souhaite soutenir les actions et événements à rayonnement intercommunal à l'instar de ce salon du livre de renommée nationale qui attire lors de chaque édition plus de 6000 visiteurs.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 15 000 € à la ville de Lens pour l'organisation de cet événement culturel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le concours financier à hauteur de 15 000 € sur un montant total de l'opération de 80 000 € (soit 18,8%), à la ville de Lens pour l'organisation du Salon du Livre Policier Polarlens.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D18-DE

Autorise le Président à signer avec la commune de Lens toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D19-DE

C160323_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - édition 2024 - Liévin

A la faveur de sa politique volontariste autour de l'accompagnement à la lecture plaisir et aussi sa volonté de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme (plan « Lecture pour tous », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir les actions et événements à rayonnement intercommunal dédiés au livre.

La commune de Liévin organise le samedi 24 janvier 2024, la 20ème édition du Salon régional du livre. Cette manifestation populaire rassemble un panel étendu des représentants de toute la chaîne du livre. Auteurs, libraires et éditeurs de la Région Hauts-de-France et de la Belgique font la promotion de leurs ouvrages, partagent leurs connaissances « métiers » auprès des visiteurs.

Le Salon régional du livre propose également une programmation ludique composée d'ateliers littéraires, de lectures et de spectacles pour tous les publics.

En cela, ce salon participe à la mise en réseau et à la valorisation des équipements de lecture publique du territoire et à la poursuite des objectifs définis dans le cadre du plan de développement « Lecture pour tous ».

Il est donc proposé d'accorder une aide financière de 6 000 € à la commune de Liévin pour l'organisation de cette opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le concours financier à hauteur de 6 000 € (soit 24%) sur un montant total de l'opération de 25 000 €, à la commune de Liévin pour l'organisation du Salon régional du livre.

Autorise le président à signer avec la commune de Liévin toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D20-DE

C160323_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Participation au Festival CinéComédies Lens-Liévin -Edition 2023

En 2022, l'association en charge du pilotage du festival CinéComédies *« Les amis de CinéComédies »* a pris l'attache de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) afin de lui faire part de son intérêt de pouvoir implanter cet événement sur le territoire. Un partenariat a été arrêté à l'appui d'un avis favorable des instances communautaires. Eu égard aux délais impartis, l'opération programmée initialement fin août 2022 a du être reporter afin d'accorder le temps nécessaire pour nouer les partenariats avec le Conseil régional et les entreprises intéressées. Dès lors, une première édition pourra se tenir du 26 au 28 mai 2023 (week-end de la Pentecôte).

Pour rappel, le festival CinéComédies s'est imposé rapidement comme un événement du cinéma comique en France ; à l'appui d'une riche programmation éclectique (Louise Michel, Le petit baigneur, Mammuth, Un singe en hiver, Effacer l'historique, ….) et l'accueil d'invités de renom (Corinne Masiero, Sandrine Kimberlain, Jean-Paul Rouve, Claudia Dagbo, Pierre Richard, Léa Drucker…).

Cette manifestation a pour ambition de faire découvrir des œuvres de patrimoine sur grand écran, de promouvoir les grands auteurs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de soutenir la nouvelle création. Le festival place également le spectateur au cœur de son projet puisque de nombreux temps d'échange et bords de scène sont proposés.

Pour sa part, la CALL à l'appui d'une politique volontariste, soutient et porte des événementiels à rayonnement intercommunal donnant à voir d'une offre culturelle de qualité, pluridisciplinaire et attractive. Elle s'est engagée dans plusieurs actions portant sur l'éducation à l'image telles que *Les pépites noires*, le *Vidéo Mapping Festival*, *Mioches aux cinoches* et encore *D'une toile à l'autre*. Par ailleurs, elle dispose d'équipements cinématographiques sur son territoire (Familia Avion, Prévert Harnes, Centre municipal Arc-en-Ciel Liévin). Également, d'autres équipements culturels (centres culturels et médiathèques) proposent régulièrement une offre dédiée à l'éducation à l'image (ciné-goûter /ciné-sandwich).

Dès lors, il est proposé de soutenir la réalisation en mai 2023 de la première édition du festival CinéComédies sur le territoire de l'Agglomération avec pour ambition d'inscrire ce partenariat dans le temps. Pour cette année, la programmation serait construite avec les communes hôtes, elle pourrait prendre la forme de projections en salles (Familia à Avion, Prévert à Harnes, Arc-en-Ciel à Liévin, Colisée à Lens, La Scène du Louvre-Lens), de diffusions de films en avant-première, de rencontres ateliers, de masters en présence de réalisateurs et d'acteurs, de ciné-concerts et encore de happenings dans la ville. Pour ce qui est des axes programmatiques saillants, il s'agirait d'une proposition culturelle construite autour d'avant-premières en lien avec les futures sorties estivales, un hommage à Louis de Funès (40ème anniversaire de son décès) et encore le 30ème anniversaire du film Les visiteurs.

Considérant l'intérêt d'accueillir sur le territoire le festival CinéComédies, tant pour ce qui est de l'accès à l'offre culturelle pour nos habitants qu'au regard des retombées en termes d'image et d'attractivité, il est proposé d'accorder à l'association un soutien financier.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D20-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le partenariat avec l'association Les amis de CinéComédies pour la mise en place de son festival cinéma.

Approuve l'attribution d'une subvention de 50 000 € pour la mise en œuvre de l'édition 2023 dudit festival soit un accompagnement de 33 % du coût total de l'opération (152 000 € hors contributions volontaires).

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D21-DE

C160323_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Participation à l'opération "Printemps de l'Art Déco" - édition 2023

L'édition 2023 du Printemps de l'Art déco se tiendra du samedi 1er avril au dimanche 28 mai 2023 et comptera dix-neuf territoires partenaires, témoignant ainsi d'un l'élan régional toujours plus soutenu autour de la valorisation d'un patrimoine commun.

La coopération des partenaires pour cette opération se concrétise par la mutualisation d'outils de communication dédiés (programme, affiches, insertions presse, site internet dédié, réseaux sociaux, ou toute autre action de communication jugée utile et validée par l'ensemble des partenaires) sur la base d'une enveloppe budgétaire spécifique. En outre, comme pour l'édition 2022, une demande de subvention, dont le montant n'a pas encore été arrêté, sera faite auprès de la Région Hauts-de-France (20 000 € en 2022).

Ainsi, les dix-neuf partenaires s'engagent à prendre en charge les frais liés à la communication qui ne seraient pas couverts par la subvention régionale, à part égale pour chaque partenaire et n'excédant pas 2 000 € TTC. Les dépenses seront assurées par la Ville de Saint-Quentin, désignée comme porteur financier de l'opération, qui refacturera à part égale à chaque partenaire.

Une convention de partenariat sera établie afin de préciser les engagements de chacun dans ce cadre.

Chaque ville ou territoire partenaire est maître de la programmation sur son territoire avec ses propres moyens. A l'échelle de Lens-Liévin, le Printemps de l'Art déco s'inscrit dans le cadre du programme annuel d'action du dispositif Pays d'art et d'histoire avec des crédits dédiés.

La programmation est établie en étroite coopération avec l'Office de tourisme de Lens-Liévin considérant la portée touristique de l'événement. Celle-ci se composera notamment de visites guidées (églises d'Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Carency, Souchez et Vimy, Gare de Lens, Faculté Jean Perrin, centre-ville de Lens), d'ateliers (bijoux, mosaïque, moulage béton et répertoire graphique Art déco), de propositions insolites (visites d'intérieurs Art déco, bal Art déco, etc.) pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de participer à l'opération « PRINTEMPS DE L'ART DECO 2023 » à l'appui d'un soutien financier de 2 000 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D21-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 11329.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D22-DE

C160323_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2023

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des structures culturelles à rayonnement intercommunal, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) en partenariat avec l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane a signé en 2015 une convention pluriannuelle d'objectifs avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais. Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement en 2020 couvrant la période 2020-2023.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs porte sur le bon déploiement du projet artistique et culturel porté par la direction de l'équipement.

Au titre de l'année 2023, ce projet s'appuie sur deux axes prioritaires récurrents, que sont les écritures et le corps en mouvement, qui se retranscrivent à différents niveaux que ce soit en termes d'accompagnement à la création que de diffusion et d'actions artistiques et culturelles. La Scène Nationale met également en place des ateliers laboratoire favorisant les réflexions autour du développement culturel.

Dans la continuité des années précédentes, un fil rouge thématique annuel ponctue la programmation. Ainsi, l'année 2023 s'écrit comme *un retour* – dans la continuité des années précédentes, qui avaient chacune une thématique générique : *les migrations, l'altérité, les frontières et les trajectoires*.

La thématique du retour est la résultante de la traversée mouvementée des trois saisons précédentes ; avec l'envie de réinvestir le réel, de vivre des expériences inédites, tout en proposant de multiples chemins de traverse. Il sera donc question de valoriser et transmettre le patrimoine, faire avec les habitants et non « pour », favoriser l'éducation à la pratique, faire évoluer le regard de chacun par la présence artistique, accompagner le changement de regard sur le territoire,...

A titre non exhaustif concernant le projet artistique et culturel, il est à souligner que l'engagement de la Scène Nationale autour des champs que sont les écritures, le corps en mouvement ou encore la citoyenneté font parfaitement écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de la feuille de route du label Pays d'Art et d'Histoire, du Contrat Local d'Education Artistique et du Contrat Territoire Lecture.

En outre, le déploiement d'une programmation d'événementiels sur le territoire répond parfaitement à la dynamique de la culture en tant que vecteur d'attractivité de notre territoire.

Enfin, l'année 2023 sera également consacrée à l'élaboration d'un bilan de la mise en œuvre de la CPO 2020 – 2023 ainsi qu'à l'écriture d'un nouveau cadre partenarial pour les années à venir.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D22-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

79 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Alain BAVAY
(Membre de la structure)

(Contre, M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide le versement d'une subvention 2023 de 290 000 € à Culture Commune – Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, soit 13,05 % du budget de fonctionnement de 2 222 500 € de l'association.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, et notamment la convention financière pour l'année 2023.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 290 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 7015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D23-DE

C160323_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité
Subvention 2023

A la faveur d'une politique volontariste portant sur le développement d'une offre culturelle de qualité et accessible, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) soutient depuis de nombreuses années l'association Droit de Cité dans la mise en œuvre de son son projet artistique. Dans ce cadre, deux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ont successivement étaient signées pour couvrir les périodes 2018-2021 puis 2022-2025.

Au titre de ce second partenariat et pour l'année 2023, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association Droit de Cité afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet artistique et culturel et plus précisément la programmation définie pour l'année en cours.

Le projet conduit par Droit de Cité porte sur 4 axes :

- La musique / la chanson française : Programmation de deux temps forts « Les Enchanteurs » (24ème édition, du 3 mars au 22 avril 2023) et « Tout en haut du jazz » (7ème édition, novembre 2023) avec pour objectifs de valoriser les groupes émergents et locaux, favoriser la circulation des publics, démocratiser la culture, créer une dynamique de réseau, …

- Le livre et la lecture : Programmation du temps forts « Tiot Loupiot » (22ème édition, octobre – novembre 2023) avec pour objectifs de contribuer à l'éveil des plus jeunes, lutter contre illettrisme, professionnaliser les acteurs du livre, favoriser l'accès à une offre culturelle familiale, …

- Les arts de la rue : Programmation du temps fort « Le village des cultures » (9ème édition, juillet 2023) avec pour objectifs de favoriser l'implication des habitants dans la construction d'une programmation, faire découvrir au plus grand nombre une proposition culturelle innovante et pluridisciplinaire, …

- La transversalité : Développement d'une offre culturelle sur la frange rurale du territoire, construction d'un projet autour du développement cognitif chez les plus petits avec pour objectifs d'accompagner les politiques culturelles en ruralité, impliquer les habitants, expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux usages.

A titre non exhaustif, concernant le projet artistique et culturel de Droit de Cité, il est à souligner qu'il fait écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de sa feuille de route dédiée au label Pays d'Art et d'Histoire, Droit de cité souhaitant programmer des « balades contées » au cœur des communes rurales ; et également dans le déploiement des dispositifs que sont le Contrat Local d'Education Artistique et le Contrat Territoire Lecture.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide le versement d'une subvention au titre de l'année 2023 de 50 000 € à Droit de Cité, soit 4,22 % du budget de 1 184 478 € de l'association.

Autorise le Président, à signer les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Droit de Cité.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 €, sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D24-DE

C160323_D24

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2023

La Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier.

En articulation étroite avec les 7 intercommunalités du bassin, elle apporte son concours au montage de grands projets structurants, à l'aménagement urbain durable du territoire, au développement et à la valorisation du patrimoine minier bâti, naturel, culturel ... Elle encourage les partenariats et les approches concertées à de multiples échelles telles que l'Aire Métropolitaine de Lille (AML), le Pôle Métropolitain de l'Artois, l'Union Européenne ou encore à l'international.

En coordination étroite avec les services de l'Etat, elle est officiellement désignée pour être la structure partenariale de gestion du bien Bassin Minier Nord – Pas-de-Calais, inscrit sur la prestigieuse Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel Evolutif ». La mise en œuvre du Plan de gestion est donc appliquée par la Mission qui engage des chantiers neufs liés à la communication, à la médiation et au tourisme et consolide les chantiers existants liés à la protection, la planification et l'aménagement pour les sites et problématiques « UNESCO », ainsi que la coopération internationale.

Dans la continuité des années antérieures, en 2023, l'association Mission Bassin Minier aura pour projet :

- Assurer la gestion de l'inscription du bien Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et piloter le déploiement du plan de gestion (assurer une veille sur les éléments bâtis et naturels du bien et porter une vigilance sur les éléments du bien à enjeux, accompagner la gouvernance du bien inscrit, développer la dynamique d'appropriation et de valorisation « Bassin Minier Patrimoine mondial », contribuer à la destination touristique Autour du Louvre-Lens par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature),

- Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier (faciliter par son expertise les opérations de rénovation des cités minières, contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour la rénovation des cités minières, participer au travail d'observation des évolutions du territoire par l'intégration à un espace collaboratif dédié au Bassin Minier sur le portail Internet Géo2France),

- Participer à la dynamique et à l'ouverture du Bassin Minier aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement (participer à la réflexion autour de la relation Métropole lilloise-Bassin Minier, contribuer à faire rayonner le territoire au-delà des frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française).

Afin de permettre à la Mission Bassin Minier de disposer des moyens nécessaires à la mise en place de son projet annuel et régulier, il est proposé de lui accorder une subvention de 65 500 € au titre de l'année 2023 à l'appui d'une convention financière.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D24-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 65 500 € à l'Association Mission Bassin Minier, soit 3,82% du budget de fonctionnement de la structure d'un montant de 1 714 128 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 500 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 2060.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D25-DE

C160323_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Les concerts de poche "Les quartiers en mots et en musique!"
Subvention 2023

En accompagnant le territoire dans la mise en œuvre de projets culturels pluridisciplinaires et diversifiés et en pilotant un contrat de ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue au bien-être et au bien vivre ensemble de ses habitants.

De son côté, depuis 2005, l'association Les Concerts de Poche s'inscrit dans une démarche de partage et de transmission de la musique classique, du jazz et de l'opéra en grande proximité, auprès de ceux qui sont les plus éloignés de ces répertoires. Elle s'attache à créer du lien social et à transmettre ces musiques à tout type de publics, à travers des projets collectifs implantés principalement dans les quartiers. Il s'agit d'un dispositif itinérant et fédérateur, qui favorise une dynamique sociale et culturelle sur l'ensemble du territoire.

En 2023, l'association Les Concerts de Poche propose un projet intitulé « Les quartiers en mots et en musique » issu de la collaboration avec les services Culture et Patrimoine et Cohésion Sociale de la CALL, les représentants de l'Etat dans les quartiers, et plus particulièrement les communes de Loos-en-Gohelle, Grenay et Vendin-le-Vieil.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- fédérer les habitants des quartiers autour d'un projet artistique ambitieux, fort d'un parcours culturel centré autour d'un temps fort pour permettre la découverte de l'écriture et la pratique musicale. Permettre ainsi aux habitants des quartiers de se familiariser avec les structures de proximité,
- fédérer les habitants en proposant un projet commun qui touche trois communes du territoire, permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics tout en renforçant les liens avec les partenaires des éditions précédentes,
- valoriser les quartiers et ses habitants à travers des actions culturelles participatives de qualité et des concerts d'artistes renommés, attirant des publics diversifiés et contribuant à la construction de l'équité territoriale. Contribuer à changer le regard sur les quartiers prioritaires et à lutter contre les stéréotypes,
- encourager la parité et la mixité sociale, générationnelle et géographique, renforcer les liens de parentalité, les échanges entre personnes ne se rencontrant d'ordinaire jamais, via la mise en place d'ateliers musicaux interactifs et de concerts chaleureux, propices au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble,
- lutter contre l'isolement et le repli sur soi des habitants, en les impliquant dans un projet collectif fédérateur. Contribuer à favoriser l'insertion sociale des habitants les plus en difficulté, en améliorant la confiance et l'estime de soi à travers des actions participatives permettant à chacun de découvrir son potentiel créateur.

Ce projet - ouvert à tous et prioritairement aux jeunes issus des quartiers prioritaires - se déclinera sous forme d'un parcours culturel défini comme un « outil culturel de lien social » composé d'ateliers de mobilisation et d'initiation à l'écriture, à la pratique du chant et à la découverte de l'univers classique. Puis à trois types d'ateliers approfondis proposant de l'écriture, de la mise en musique et du chant choral. Seront également mis en place des ateliers de création, d'interprétation et d'improvisation musicale. L'ensemble de ces ateliers sera mené de septembre à décembre 2023.

Un concert de musique classique en décembre 2023, sera l'aboutissement du projet avec la restitution du travail mené lors des ateliers de la semaine de résidence en première partie.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D25-DE

Ce parcours permettra d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'habitants des quartiers, mais aussi d'autres habitants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, afin de favoriser les liens et la circulation des publics sur les territoires.

D'un montant total de 28 300 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 3 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier de 3 000 € à l'association Les Concerts de Poche, soit 10,6 % du budget du coût total du projet d'un montant de 28 300 €, pour le déploiement du projet « Les quartiers en mots et en musique ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 3 000 € à l'association Les Concerts de Poche pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D26-DE

C160323_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Compagnie Zaoum "Autre chose" - subvention 2023

En pilotant un Contrat de ville et en accompagnant les projets culturels favorisant l'épanouissement, le bien-être et le bien vivre ensemble de ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue au développement du territoire.

De son côté, la compagnie Zaoum questionne dans ses créations notre rapport au monde, à soi et à l'autre et sa nécessaire déconstruction. Avec son nouveau cycle « Sortir de la reproduction. Sortir des violences », elle souhaite une nouvelle fois travailler avec les publics, collecter des témoignages, animer des rencontres, débats et médiations.

Le projet porté par la compagnie Zaoum aurait pour axes de travail :

- Poursuivre les rencontres avec les publics et la réalisation de capsules pour le podcast dont les axes seront : le corps, la performance, la virilité / le père, le fils, et la bande de potes / le rapport aux femmes, au féminisme / le rapport au pouvoir, la domination, les privilèges / autre chose à dire qui inspire, attire, questionne, et donne envie de devenir un homme qu'on a reproduit,

- Organiser une nouvelle carte blanche de toutes les couleurs, aussi appelée « fête CALL » : Zaoum invite à interroger les normes qui s'appliquent comme des lois et les lois qui ne s'appliquent pas. Au-delà de ses créations, la compagnie Zaoum déploie un grand nombre d'actions de médiation : cette rencontre est l'occasion de partager ce qui nous anime chaque jour de l'année et de donner le micro à celles et ceux qui œuvrent à une société plus tolérante, libre et colorée. Au programme, ateliers, table ronde et concert, pour ouvrir le dialogue et partager de nouveaux codes, de nouvelles normes, de nouvelles façons de penser l'homme et la femme, de dessiner les masculinités et les féminités. Une journée carte blanche aux multiples couleurs,

- Faire des résidences de travail pour la création de « Autre chose » qui questionnerait le sexisme, les inégalités,...

Les quartiers prioritaires privilégiés pour cette action seront situés sur les communes de Angres, Mazingarbe, Sallaumines ; Droit de Cité, Micro-rebelles, le Planning Familial 62, le Toit Commun seront également associés à ce projet.

D'un montant total de 42 578 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 5 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D26-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Approuve le principe d'un soutien financier de 5 000 € à la Compagnie Zaoum, soit 11,7% du budget du coût total du projet d'un montant de 42 578 €, pour le déploiement du projet « Autre chose ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 5 000 € à la Compagnie Zaoum pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D27-DE

C160323_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Choeur de chambre septentrion"
Subvention 2023

En accompagnant le territoire dans la mise en œuvre de projets culturels pluridisciplinaires et diversifiés, et en pilotant un contrat de ville, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) contribue au bien-être et au bien vivre ensemble de ses habitants.

Pour sa part, l'association Chœur de chambre Septentrion créée en 2019 est un ensemble vocal professionnel rassemblant des artistes lyriques de la région Hauts de France au sein d'un collectif unique. L'association transmet le grand répertoire sous forme orchestrale ou par le prisme plus intime de la musique de chambre mais aussi par des projets innovants à la croisée de différentes disciplines.

En 2023, l'association Chœur de chambre Septentrion propose un projet intitulé «Passions Singulières» issu de la collaboration avec les services Culture et Patrimoine et Cohésion Sociale de la CALL, les représentants de l'État dans les quartiers, et plus particulièrement les communes de Lens, Sallaumines, Harnes, Liévin, Grenay, Méricourt, Loison-sous-lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- Fédérer les habitants des quartiers autour d'un projet artistique ambitieux, fort d'un parcours culturel centré autour d'un temps fort pour permettre la découverte de l'écriture et la pratique musicale. Permettre ainsi aux habitants des quartiers de se familiariser avec les structures de proximité,

- Fédérer les habitants en proposant un projet commun qui touche neuf communes du territoire, permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics tout en renforçant les liens avec les partenaires des éditions précédentes,

- Valoriser les quartiers et ses habitants à travers des actions culturelles participatives de qualité et la rencontre avec des artistes, attirant des publics diversifiés et contribuant à la construction de l'équité territoriale. Contribuer à changer le regard sur les quartiers prioritaires et à lutter contre les stéréotypes,

- Encourager la parité et la mixité sociale, générationnelle et géographique, renforcer les liens de parentalité, les échanges entre personnes ne se rencontrant d'ordinaire jamais, via la mise en place d'ateliers musicaux interactifs et de concerts chaleureux, propices au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble,

- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi des habitants, en les impliquant dans un projet collectif fédérateur. Contribuer à favoriser l'insertion sociale des habitants les plus en difficulté, en améliorant la confiance et l'estime de soi à travers des actions participatives permettant à chacun de découvrir son potentiel créateur.

Ce projet ouvert aux jeunes et adultes et prioritairement aux jeunes issus des quartiers prioritaires - se déclinera sous la forme d'ateliers d'écriture à travers la rencontre du duo d'écrivains Fanny Chiarello et Jean-Marc Flahaut avec les habitants du territoire, la pratique d'atelier voix (chant, slam-rap), la composition de partitions graphiques avec le compositeur Anthony Sauveplane et enfin la création d'un chœur d'adultes amateurs et d'une chorale d'adolescents. Ces ateliers donneront lieu à une création de 3 concerts les 16, 17 et 18 juin 2023 à la salle Maurice Thorez de Sallaumines,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D27-DE

Cette proposition permettra de laisser entendre la voix des habitants et d'initier des échanges entre les habitants de plusieurs communes.

D'un montant total de 103 242 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 10 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Approuve le principe d'un soutien financier de 10 000 € à l'association Chœur de chambre Septentrion, soit 9,7 % du budget du coût total du projet d'un montant de 103 242 €, pour le déploiement du projet « Passions singulières ».

Autorise le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 10 000 € à l'association Chœur de chambre Septentrion pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D28-DE

C160323_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Compagnie Générale d'imaginaire - Goûtez l'avenir
Subvention 2023

En accompagnant le territoire dans la mise en œuvre de projets culturels pluridisciplinaires et diversifiés, et en pilotant un contrat de ville, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) contribue au bien-être et au bien vivre ensemble de ses habitants.

De son côté, l'association La Générale d'imaginaire est un collectif d'artistes comédiens, chanteurs, écrivains, qui créent pour faire entendre les voix, faire circuler les points de vue, le tout avec poésie. La compagnie participe à des projets d'actions culturelles en immersion sur un territoire (projets participatifs, ateliers artistiques).

En 2023, l'association La Générale d'imaginaire propose un projet intitulé « Goûter l'avenir » déjà expérimenté à Lille et Vieux Condé. Ce projet vise le soutien des partenaires phares : la CALL, les services culturels, le service Politique de la ville cohésion sociale, les centres culturels, le réseau Vrac Hauts de France, les Anges Gardins. Il prévoit de cibler les centres sociaux, les épiceries solidaires, des étudiants ou autres groupes volontaires.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- Fédérer les habitants des quartiers autour d'un projet artistique ambitieux grâce à l'écriture de récits de recettes visant à penser et imaginer le territoire de demain et au travers le partage de ces récits à d'autres groupes (rencontres échanges, présentation publique lors d'un banquet),
- Permettre ainsi aux habitants des quartiers de se familiariser avec les structures de proximité,
- Fédérer les habitants en proposant un projet commun qui touche les communes du territoire, permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics tout en renforçant les liens avec les partenaires des éditions précédentes,
- Valoriser les quartiers et ses habitants à travers des actions culturelles participatives de qualité et la rencontre avec des artistes, attirant des publics diversifiés et contribuant à la construction de l'équité territoriale. Contribuer à changer le regard sur les quartiers prioritaires et à lutter contre les stéréotypes,
- Encourager la parité et la mixité sociale, générationnelle et géographique, renforcer les liens de parentalité, les échanges entre personnes ne se rencontrant d'ordinaire jamais, via la mise en place d'ateliers d'écriture, de mise en voix ou mise en scène (beatbox, chanson, théâtre, danse, marionnette), propices au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble,
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi des habitants, en les impliquant dans un projet collectif fédérateur. Contribuer à favoriser l'insertion sociale des habitants les plus en difficulté, en améliorant la confiance et l'estime de soi à travers des actions participatives permettant à chacun de découvrir son potentiel créateur.

Ce projet - ouvert aux jeunes et adultes et prioritairement aux jeunes issus des quartiers prioritaires - se déclinera sous la forme d'ateliers d'écriture et de rencontres entre artistes et habitants du territoire, l'aide à la mise en scène par la pratique corporelle ou la mise en voix. Ces ateliers donneront lieu à une création d'une représentation auprès de groupes d'habitants.

Cette proposition permettra de laisser entendre la voix des habitants et d'initier des échanges entre les habitants de plusieurs communes.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D28-DE

D'un montant total de 30 000 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 6 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier de 6 000 € à l'association La Générale d'imaginaire, soit 20% du budget du coût total du projet d'un montant de 30 000 €, pour le déploiement du projet « Goûter l'avenir ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 6 000 € à l'association La Générale d'imaginaire pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D29-DE

C160323_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Signature de la convention avec Paris 2024 pour le passage de la flamme olympique

Le 13 septembre 2017, les membres du Comité International Olympique (CIO) réunis à Lima au Pérou ont décidé à l'unanimité de confier l'organisation des Jeux de la XXIIIème olympiade de l'ère moderne, dits Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à la Ville de Paris.

Ce même jour, la Ville de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ont conclu avec le CIO un contrat de ville hôte ayant pour objet de définir les principales conditions d'organisation des Jeux, dans le respect notamment des principes fixés par la Charte Olympique.

Afin de permettre l'engagement du public dans les territoires et selon la tradition olympique et paralympique, Paris 2024 organise un relais de la flamme olympique et paralympique parcourant la France jusqu'à Paris.

Ainsi, comme le veut la tradition olympique, la flamme olympique, symbole de paix et d'unité entre les peuples, est allumée à Olympie avant d'être portée par des relayeurs Grecs jusqu'à Athènes sous la responsabilité du Comité Olympique grec. À Athènes, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques prend le relais et ramène la flamme jusqu'au pays hôte qui sera, en 2024, la France.

La flamme olympique est confiée à Paris 2024 au cours d'une cérémonie officielle organisée par le Comité National Sportif Hellénique. Ensuite, durant tout son périple d'Athènes jusqu'à Paris, la ville hôte des Jeux, la flamme parcourt la France sous la responsabilité de Paris 2024 (60 départements sont concernés).

Les porteurs de la flamme, sélectionnés pour l'occasion, se succèdent pour amener la flamme et les valeurs qu'elle représente à travers tout le territoire français jusqu'au soir de la cérémonie d'ouverture des Jeux, le dernier relayeur allumant la vasque de la cérémonie d'ouverture et marquant officiellement l'ouverture des Jeux.

Les 3 objectifs majeurs du relais sont d'engager largement les Français : offrir un relais populaire, ouvert à tous pour annoncer l'arrivée des Jeux dans le pays hôte, de mettre en lumière nos territoires et leur patrimoine dans le respect de l'environnement et de valoriser ceux qui font le sport au quotidien.

Le 23 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais officialisait auprès de Paris 2024, le passage de la flamme sur le territoire (début juillet 2024) et plus particulièrement sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il convient alors sous le patronage du Conseil Départemental que la Communauté d'Agglomération signe avec Paris 2024 son engagement à mobiliser les moyens techniques et la ferveur de la population. Part importante de la réussite de cet événement, la population devra être mobilisée afin d'encourager les relayeurs de la flamme, de participer à la parade active et d'assister à l'allumage du chaudron.

Les sites pressentis sont l'Aréna Stade Couvert de Liévin pour le départ de la flamme et après un parcours urbain, le stade Bollaert-Delelis pour la parade active et l'allumage du chaudron. La prise en charge financière est assurée par le Conseil Départemental (180 000 €) et Paris 2024 (480 000 €). Les retombées pour le territoire seront conséquentes. Outre la mobilisation de la population à un événement prestigieux, les retransmissions télévisuelles mettront en lumière l'agglomération auprès d'un public international. Les nuitées pour les équipes de Paris 2024 (300 personnes) profiteront à l'économie locale.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D29-DE

Par ailleurs, les équipements de la parade active (dalles de design actif) ainsi qu'un exemplaire de la flamme seront offerts à la ville hôte (Lens).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le passage de la flamme olympique sur le territoire de la CALL et engage les moyens techniques nécessaires à la réussite de l'événement.

Autorise le Président à signer la convention collectivité-étape pour le relais de la flamme avec Paris 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D30-DE

C160323_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Journée de l'olympisme à Harnes attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs.

Chaque année le 23 juin (Pierre de Coubertin fait renaître les Jeux Olympiques le 23 juin 1893), la journée de l'olympisme est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme : Apprendre, Bouger, Découvrir.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que 14 communes de la CALL dont Harnes sont labellisées « Terre de Jeux 2024 ». La CALL qui sera traversée par la flamme olympique en juillet 2024, dispose également de 7 centres de préparation des jeux dont la salle Maréchal à Harnes.

Afin de mettre en avant l'engagement du territoire pour faire vivre les Jeux auprès de la population, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais propose d'organiser l'édition 2023, des journées de l'olympisme, à Harnes.

Plus d'une quarantaine d'activités physiques, sportives mais également culturelles seront proposées sur deux jours sur le site de la salle Maréchal comprenant halle de tennis, piscine, salle de sport du collège, terrains de foot...

Le vendredi 23 juin, l'ensemble des collèges du territoire sera invité à participer aux activités proposées, tandis que le samedi 24 sera ouvert à toute la population (15 000 visiteurs attendus). Les communes labellisées disposeront de navettes gratuites afin d'emmener les scolaires sur le site.

En plus des activités proposées, un temps protocolaire sera mis en place avec notamment les communes labellisées, un camp olympique accueillera 120 jeunes polonais et allemands, les athlètes ukrainien(ne)s seront invité(e)s à participer à la manifestation (navettes gratuites, démonstration de leur discipline et/ou participation aux ateliers), un tournoi inter-entreprises sera proposé et un feu d'artifice aux couleurs de l'olympisme clôturera la manifestation.

Afin de mener à bien cette manifestation qui permettra de mobiliser la population à un an du passage de la flamme et des Jeux, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, organisateur, en partenariat avec le Conseil Départemental, la CALL et la ville de Harnes, sollicite un soutien financier de 40 000 € soit 20% du budget total.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D30-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 40 000 € au CDOS 62 pour l'organisation de la manifestation « Journée de l'olympisme » à Harnes.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D31-DE

C160323_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Délibération de principe - Soutien de la candidature à l'UEFA féminin 2025

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin encourage et soutient l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs (Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, Meeting International d'Athlétisme, Championnats du monde de cyclo-cross, 4 jours de Dunkerque, …).

Conjointement à cette ambition de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Racing Club de Lens a manifesté son intérêt de présenter la candidature du Stade Bollaert-Delelis à l'accueil, en 2025, de l'Euro Féminin de Football, compétition, dont le pays hôte n'est pas connu à ce jour non plus que les villes devant accueillir les matchs. Si la candidature de la France, et par extension celle du stade Bollaert-Delelis, venait à être retenue, il convient dès à présent que l'Agglomération, territoire hôte, marque sa volonté de conforter la candidature du Racing Club de Lens.

Sachant que l'Euro :

- Est reconnu d'intérêt général,
- Est pour le territoire un grand événement populaire, partagé par le plus grand nombre, impliquant l'ensemble des acteurs de la vie locale (associations, entreprises, commerçants, mouvements sportifs, quartiers, établissements scolaires, …),
- Vise à faire vivre à l'ensemble de la population un moment exceptionnel autour des valeurs de partage, de solidarité et de convivialité,
- Vise à promouvoir le football et le sport en général auprès d'un large public, en se tournant notamment vers les jeunes filles et garçons,
- Participe à la valorisation touristique et économique du territoire,
- Est un outil de promotion du territoire à l'international.

Par ailleurs, cet événement, fantastique vecteur d'attractivité, représente également une très belle opportunité d'ouvrir la voie aux jeunes filles en tant qu'entraîneures et joueuses. L'image véhiculée par les joueuses de l'équipe de France et leurs magnifiques performances (demi-finalistes lors de l'Euro 2022) sauront susciter indéniablement de nouvelles vocations.

A ce jour, seuls la France et le consortium de quatre pays nordiques, restent en lice pour accueillir l'Euro féminin 2025. Ainsi et par anticipation de la décision des instances footballistiques qui devraient annoncer leur choix en avril prochain, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin entend au travers de cette délibération soutenir pleinement la candidature du Racing Club de Lens.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D31-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le soutien de la Communauté d'Agglomération à la candidature du Racing Club de Lens pour l'accueil de l'UEFA féminin 2025 au stade Bollaert-Delelis.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D32-DE

C160323_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à la 29ème édition du Meeting International de Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation d'équipements sportifs.

La Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme a organisé le 15 février 2023, la 29ème édition du Meeting International de Liévin au sein de l'Aréna Stade Couvert. Grâce à la participation d'athlètes de renom et à des records d'exception, le Meeting International d'Athlétisme a été classé, une nouvelle fois, premier au rang mondial des meetings indoor et intègre le calendrier du circuit World Gold Tour.

Le calendrier du circuit World Gold tour a débuté le 27 janvier 2023 à Karlsruhe, puis s'est déplacé à Boston (4 février 2023), à Torun en Pologne (le 8 février 2023), à New York (11 février) et enfin à Madrid (22 février).

Le Meeting International de Liévin offre un fabuleux spectacle de sport aux 5 000 spectateurs présents mais également grâce à la retransmission télévisuelle à un public bien plus large. Le Meeting d'Athlétisme de Liévin est également le projet phare de l'animation sportive de l'Aréna Stade Couvert.

Aussi, afin de rester à minima dans le top 3 mondial, il est nécessaire de satisfaire pleinement les exigences qualitatives et quantitatives des instances internationales, pour ce faire la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite un soutien financier de 165 000 € soit 22,45 % du budget prévisionnel de l'événement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 165 000 €, soit 22,45 % du budget prévisionnel de l'événement, à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme dans le cadre de l'organisation du 29ème Meeting International de Liévin.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 165 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 67
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D33-DE

C160323_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 18ème édition de la Route du Louvre

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive, symbolisant le rapprochement entre deux territoires et permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original : le sport de haut niveau et la fête. En créant ce lien, la Route du Louvre fédère les communes et leurs habitants, les associations et les sportifs de tout âge autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut et fort les couleurs régionales en matière d'organisation d'événements sportifs de très haut niveau.

L'édition 2022 a une nouvelle fois connu un très beau succès. Avec une organisation sur deux jours, la Route du Louvre demeure un événement incontournable du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Organisée par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, la 18ème édition se déroulera les 13 et 14 mai 2023. Les départs du 10 km, le plus important du Pas-de-Calais, et du 5 km seront donnés depuis la ville de Lens. Les participants (20 000) toutes disciplines confondues arriveront dans les jardins du Musée du Louvre-Lens. L'événement bénéficiera de nouveau d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts-de-France et permettra une magnifique mise en lumière du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le long des parcours du marathon, du 10 km, du 5 km et des nombreuses randonnées.

Au regard de l'importance de l'événement, la ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite un soutien financier de 50 000 € soit 7,3 % du budget total de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la ligue Hauts-de-France d'Athlétisme pour l'organisation de la 18ème édition de la Route du Louvre.

Autorise une dépense de 1 000 € maximum pour une animation dans le stand CALL du village d'arrivée.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 585 (50 000€) et 6355 (1 000€).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D34-DE

C160323_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Racing Club de Lens
Saison sportive 2022-2023

Le centre technique et sportif la Gaillette, situé rue Arthur Lamendin à Avion, permet aux jeunes footballeurs d'être formés à la pratique du football professionnel et aux joueurs professionnels de s'entraîner. Cet équipement géré par l'association Racing Club de Lens, participe au rayonnement sportif du territoire et met en œuvre des missions d'intérêt général qui concernent la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation agréé.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de ses compétences sport et politique de la ville mène des actions en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires afin de faciliter leur insertion. Cette préoccupation est largement partagée par l'association Racing Club de Lens qui depuis plusieurs années a renforcé son partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en développant de multiples actions en faveur des publics prioritaires mais plus largement envers l'ensemble de la population.

L'association Racing Club de Lens couvre la totalité des frais de fonctionnement du centre technique et sportif de la Gaillette.

Les missions d'intérêt général menées par l'association Racing club de Lens consistent à :

- assurer le fonctionnement et le développement de l'école de football destinée à accueillir des jeunes de 6 à 11 ans originaires de toute l'agglomération,
- assurer le fonctionnement et le développement du centre de préformation des jeunes footballeurs de 12 à 15 ans agréé par le Fédération Française de Football,
- assurer le fonctionnement et le développement du centre de préformation des élèves footballeurs de16 à 20 ans conformément à la charte du football professionnel,
- assurer l'enseignement, l'accueil et l'hébergement des élèves footballeurs,
- Mettre en place les moyens de transport nécessaires aux déplacements de tous les jeunes dans le cadre des stages , entraînements et matchs inclus dans leur programme de formation,
- entretenir dans le cadre des centres de préformation et de formation professionnelle un partenariat actif avec les clubs amateurs et scolaires de l'agglomération,
- participer à la formation footballistique des cadres, entraîneurs et animateurs des clubs de football amateurs de l'agglomération,
- mener toute action en vue d'assurer la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans son école de football et dans ses centres de préformation et formation professionnelles,
- développer la section cécifoot,
- développer la section féminine et poursuivre l'engagement du club en termes de formation et de professionnalisation,
- développer les actions de sensibilisation dans les 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville en présence d'un manager de l'équipe féminine,
- assurer la présence de joueurs lors de trois événementiels proposés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- mettre en place des actions en faveur des jeunes des clubs amateurs du territoire notamment dans le cadre du dispositif des « escort kids »,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D34-DE

- négocier avec la société anonyme sportive et professionnelle RC Lens (SASP) l'octroi (hors réduction des jauges) de 300 places par match au stade Felix Bollaert-Delelis qui seront affectées aux jeunes issus des quartiers prioritaires et 100 places pour les matchs de gala.

Afin de soutenir les activités du centre technique et sportif, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 150 000 € à l'association Racing Club de Lens dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 328.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D35-DE

C160323_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Encouragement à la pratique sportive: Premier versement de l'aide Pass'sports pour la saison 2022-2023

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'sport à destination des jeunes sportifs.

La sixième édition du coupon sport a permis à 11503 jeunes (chiffre arrêté au 27 février 2023) de bénéficier d'une participation de 30 € à leur adhésion à un des 253 clubs sportifs du territoire affilié à une fédération et ayant souhaité faire partie du dispositif des Pass'sports (+10 nouvelles associations sportives par rapport à l'édition 2021-2022). Les montants seront ensuite versés aux clubs au prorata du nombre de Pass'sports validés après examen des dossiers soit un total de 345 090 €.

La campagne 2022-2023 semble particulièrement productive puisque 16 116 Pass'sports ont été créés. Cet accroissement du nombre d'adhésion pourra être confirmé après le traitement de la totalité des Pass'sports.

Les modalités d'octroi d'un Pass'sport sont :

- Etre domicilié dans l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Etre âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2023,
- Sans conditions de ressources,
- Etre inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, …) ne sont pas concernées.

Il est proposé de procéder au premier versement de l'aide pass'sport, 345 090 €, aux associations du territoire engagées dans le dispositif. L'état récapitulatif des Pass'sports instruits à la date du 27 février 2023 est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement des 11 503 Pass'sports instruits au 27 février 2023 soit la somme de 345 090 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D35-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dispositif des Pass'sports.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 345 090 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D36-DE

C160323_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat de ville - Subvention au CDOS pour le projet "Elles part en vacances"

Les associations sont, chaque année, invitées à déposer des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville de la politique de la ville. Suite au Comité des Financeurs qui s'est tenu en février 2023, le projet déposé par le Comité Départemental Olympique et Sportif intitulé « Elles part en vacances » a reçu pour la troisième année consécutive un avis favorable.

Les objectifs du projet sont de permettre à des familles monoparentales d'alléger leur charge mentale, de permettre aux enfants d'avoir accès à d'autres référentiels adultes, de renforcer le lien parent/enfant par des ateliers coopérants ludiques, d'accompagner la séparation temporaire et de faire découvrir un site emblématique du département et des activités sportives.

En 2022, 7 séjours ont été organisés entre le 1er juillet et le 31 août 2022 et ont bénéficié à 150 personnes. Pour 2023, le CDOS s'inscrit dans une pérennisation de l'action et proposera 6 séjours avec 3 lieux différents dont l'Aréna Stade Couvert autour du sport, de la culture, de la détente et du temps libre. 36 personnes résidant sur le territoire de la CALL seront associées à cette action.

Le Comité des Financeurs propose d'attribuer au CDOS une subvention d'un montant de 3 750 € soit 10,68 % du budget prévisionnel de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 3 750 € au CDOS dans le cadre de son projet « Elles part en vacances ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 750 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10178.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D37-DE

C160323_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat de ville : Soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre des Maisons sport-santé

En pilotant un Contrat de ville, en accompagnant les projets sportifs favorisant l'épanouissement, le bien-être, la santé et le bien vivre ensemble de ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue au développement de son territoire.

De son côté, l'UFOLEP décline une démarche singulière en plus de sa fonction initiale de fédération sportive autour du développement des activités physiques et sportives en direction des populations vulnérables.

Après avoir mené un travail conséquent sur l'identification des freins et leviers permettant de toucher le public résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'UFOLEP a proposé au travers de son projet « Maison Sport Santé » de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour réduire les comportements sédentaires.

En partenariat avec Vivalley, l'UFOLEP a été labellisée « Maison Sport Santé » en 2021. Inaugurée en juin 2022, la Maison Sport Santé vise à offrir aux habitants des activités sportives ou activités physiques adaptées à des fins de santé.

Pour ce faire, l'UFOLEP a mis en réseau les partenaires de santé et partenaires sociaux afin de mesurer la condition physique des habitants et poursuit le déploiement, avec les associations du territoire, d'une nouvelle offre d'activités physiques et sportives.

En allant vers les publics et en produisant un système d'information adéquat, l'UFOLEP apporte de la lisibilité à l'action. En travaillant en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, caritatifs, d'insertion, sportifs et médicaux, l'UFOLEP installe une relation de confiance avec les habitants et un maillage des quartiers politique de la ville.

La Maison Sport Santé relève à la fois de la compétence de la politique de la ville (le public cible étant issu des quartiers prioritaires) et de la compétence sport en raison des disciplines abordées. Cette action à rayonnement intercommunal a donc été retenue parmi les dossiers éligibles au contrat de ville. En effet, elle contribue à réduire les freins de la sédentarité et à mettre en exergue les valeurs de la pratique sportive.

Ainsi, il est proposé d'accompagner la montée en puissance du projet « Maison Sport Santé » à hauteur de 10 000 € soit 5,3 % du budget total de l'opération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D37-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'UFOLEP dans le cadre de son projet « Maison sport santé ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10178.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D38-DE

C160323_D38

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Mission Locale de l'agglomération de Lens-Liévin - Subvention 2023

En référence à l'article L5314-2 du Code du travail et au Protocole 2005 des Missions Locales, l'Association a pour objet principal de remplir une mission publique pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Aujourd'hui les jeunes font partie des personnes les plus touchées sur le marché du travail perturbé par la crise sanitaire. Certains n'ont pas pu achever leurs formations, d'autres arrivent sur un marché du travail durement frappé par la crise économique et sociale.

Face à cette situation, la Mission Locale se mobilise pour répondre encore mieux aux besoins des jeunes habitants de la CALL. Présente sur l'ensemble du territoire, elle soutient les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité. Ainsi son accompagnement socio-professionnel porte sur la personne dans sa globalité en s'appuyant sur ses ressources et ses compétences visant l'autonomie des jeunes.

Sur le volet professionnel, cet accompagnement répond à la nécessité de sécuriser des trajectoires passant par la prévention de la dégradation des compétences, l'amélioration des mobilités et le développement de l'employabilité.

Dans le cas où le périmètre d'action de cette structure venait à être modifié, un avenant à la convention serait proposé.

Afin de mener à bien ces actions en faveur de la jeunesse de l'Agglomération, une participation à hauteur de 591 399 euros (subvention représentant 8,8% du budget prévisionnel de la structure) est sollicitée pour l'année 2023.

Considérant l'intérêt des actions de la Mission Locale pour le territoire, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Mission Locale.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération accorderait son soutien selon les modalités définies dans cette convention à hauteur de 591 399 euros.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D38-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Décide d'accorder au titre de l'année 2023 une subvention à la Mission Locale à hauteur de 591 399 €.

Autorise le Président à signer la convention, ainsi que toutes pièces afférentes, avec la Mission Locale et à procéder aux opérations comptables.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 324.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D39-DE

C160323_D39

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
Subvention 2023

Le PLIE de Lens-Liévin accompagne les demandeurs d'emplois sous différentes formes (suivi des parcours, insertion par l'activité économique, lutte contre les freins à l'emploi) en leur proposant un accompagnement individualisé et renforcé.

Cet accompagnement est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Pour ce faire, le PLIE dispose d'une connaissance fine des personnes accompagnées et se trouve le mieux à même pour répondre aux besoins des entreprises.

Il réalise pour mémoire, également diverses autres missions répondant aux enjeux du territoire telles que :

- Apporter son ingénierie pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics,
- Venir en appui et accompagnement des collectivités en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- Conseiller et accompagner les entreprises en matière de recrutement du public en insertion.

Dans le cas où le périmètre d'action de la structure venait à être modifié, un avenant à la convention serait proposé.

Pour effectuer l'ensemble de ces actions, le PLIE mobilise les financements de l'Etat, du Conseil Régional Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et des collectivités locales.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde son soutien (selon les modalités définies dans cette convention d'objectifs) à hauteur de 335 066 € (subvention représentant 15,26 % du budget prévisionnel de la structure) pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D39-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Décide de subventionner à hauteur de 335 066 € le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération de Lens-Liévin au titre de l'année 2023.

Autorise le Président à signer la convention, ainsi que toutes pièces afférentes, avec PLIE de Lens-Liévin et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 325.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D40-DE

C160323_D40

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin
Subvention 2023

Fondée en 2006 par les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin a pour vocation de contribuer aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire. Ainsi elle poursuit en 2023 le développement de ses actions engagées en 2022. Elles sont ciblées autour de trois axes stratégiques, à savoir :

1. L'anticipation des mutations économiques,
2. Le développement de l'Emploi Local,
3. L'orientation et l'Information Métiers.

Dans le cas où le périmètre d'action de la structure venait à être modifié, un avenant à la convention serait proposé.

Elle sollicite pour mener à bien ces actions une participation à hauteur de 78 000 € (subvention représentant 16,03% du budget prévisionnel de la structure).

Considérant que la Maison de l'Emploi exécute des missions sur le territoire de l'agglomération répondant aux besoins des habitants concernés, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la Maison de l'Emploi. Dans ce cadre et à ce titre, la Communauté d'Agglomération accorderait son soutien à hauteur de 78 000 €au titre de 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

57 « pour »

0 « contre »

23 « abstention »

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

(Absention du Groupe Communiste et Républicain)

Décide de subventionner à hauteur de 78 000 € la Maison de l'Emploi du Bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin pour 2023.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D40-DE

Autorise le Président à signer la convention, ainsi que toutes pièces afférentes, avec la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin Hénin-Carvin et à procéder aux opérations comptables.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 78 000 € sont prévus au budget primitif 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1655.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D41-DE

C160323_D41

RESSOURCES ET MOYENS

****

Participation au FACECO - Soutien à la Turquie et à la Syrie frappées par un tremblement de terre

Lundi 6 février 2023, un séisme a secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant près de 50 000 morts, des milliers de blessés et détruisant des milliers d'immeubles. Afin de répondre aux impacts de cette catastrophe, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères propose aux collectivités territoriales de contribuer financièrement au fonds d'action extérieure des collectivités (FACECO).

Ce fonds assure aux collectivités territoriales, que les dons octroyés seront utilisés avec pertinence et gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence. Sensible aux conséquences des catastrophes naturelles, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite participer à cet élan de solidarité.

Par ailleurs, la participation au FACECO garantira une visibilité en mentionnant le nom de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans l'ensemble des supports et actions de communication qui seront déployés.

Considérant l'urgence de la situation, il est proposé au Conseil communautaire de participer financièrement à ce fonds pour un montant de 15 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement d'un don de 15 000 € (quinze mille euros) au FACECO pour venir en soutien à la Turquie ainsi qu'à la Syrie.

Le paiement sera effectué par virement bancaire aux coordonnées transmises à la CALL.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11756.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D42-DE

C160323_D42

RESSOURCES ET MOYENS

****

Mazingarbe : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de sport et autorisation de signatures de marchés

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes» afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 9 mars 2023, la commune de Mazingarbe a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la Commune de Mazingarbe, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la Ville concernant le suivi de la conception et la réalisation de ce nouvel équipement.

Suite à l'incendie de la salle Henri Darras, la commune de Mazingarbe souhaite construire une nouvelle salle de sport sur le même site. Cette nouvelle salle sera utilisée par les associations sportives (clubs de futsal, baskets, Handball), par les scolaires pour la pratique sportive mais également de façon plus occasionnelle pour des activités culturelles et festives. Le coût global de cette opération est estimé à 2 384 382 € HT (valeur janvier 2022) dont 1 764 790 € HT pour les travaux.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la Commune de Mazingarbe a adhéré le 8 mars 2023 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 8 mars 2023, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction de la salle de sport de Mazingarbe est de 38 115 € soit 12 705 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D42-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Mazingarbe à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 38 115 € soit un versement de 12 705 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de la salle de sport ainsi que l'ensemble des marchés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Mazingarbe à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458139 (dépenses) et 458239 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D43-DE

C160323_D43

RESSOURCES ET MOYENS

****

Adhésion de la CALL à la centrale d'achat
portée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59-62)

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre des projets portés par La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), deux concernent particulièrement le système d'information :

- la mutualisation informatique au sein d'un service commun, avec une infrastructure technique à bâtir ;
- la modernisation de ses propres services par l'administration électronique (parapheur, gestion des documents et des flux de courriers, archivage), dont les outils pourront également être proposés à la mutualisation.

Ces projets l'amènent à procéder à des commandes publiques tant en investissement qu'en fonctionnement. Dans ce cadre, la CALL a entrepris des démarches d'identification des modes de dévolution possibles en vue de mettre en œuvre les procédures de commande publique nécessaires et les mieux adaptées à ses besoins.

De son côté le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59-62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé (zone publique) et que les EPCI concernés ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achat en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

La CALL n'est pas directement concernée par l'utilisation du réseau déployé par le syndicat, mais comme la centrale d'achat a enrichi récemment son catalogue (comité syndical du 02 février 2023), elle propose désormais une gamme de produits et services accessibles à toutes les collectivités des deux départements, et notamment aux EPCI de la zone privée.

L'adhésion à la centrale d'achats permettrait de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passé. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achat est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achat, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achat.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D43-DE

La convention annexée à cette délibération prévoit que la participation financière destinée à couvrir les missions exercées par la centrale d'achat est fixée annuellement par le comité syndical de La Fibre numérique 59-62 au moment du vote du budget. Toutefois, les adhérents ayant conclu cette convention dans les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la délibération n° 2022-03 en date du 19 janvier 2022, bénéficieront d'une franchise de la participation financière afférente aux fournitures ou services qu'ils auront souscrits durant ces deux premières années. Cette franchise de participation financière sera limitée à la durée des marchés conclus la première année d'existence de la centrale.

Considérant l'intérêt que peut représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la CALL en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique sans souscription au pack « socle numérique de base », ce qui réduit les offres aux catégories de service que ladite centrale pourra fournir à « Présence en ligne », « Continuité », « Sécurité » et « Gestion de la relation usagers ».

Précise que cette adhésion intervenant dans les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la délibération de création de la centrale d'achat en date du 19 janvier 2022, une franchise de la participation financière afférente aux fournitures ou services précisés ci-avant s'applique durant ces deux premières années.

Autorise le Président à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D44-DE

C160323_D44

RESSOURCES ET MOYENS

****

Autorisation de signature de marchés pour les travaux de rénovation des toitures et du ravalement des façades de la salle du Cantin et des anciens ateliers à Lens

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine, la Communauté d'Agglomération doit entreprendre des travaux de rénovation des toitures et des façades de la salle du Cantin et des anciens ateliers de la Maison Syndicale des Mineurs, sis rue Emile Zola à Lens. Ces structures, classées monuments historiques, doivent retrouver une étanchéité à l'air et à l'eau.

La consultation sera passée en procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1-1°du Code de la commande publique et sera allotie sous la forme suivante :

- Lot n°1 : Toitures et installations de chantier, le montant estimatif des travaux est de 993 000 € HT.

- Lot n°2 : Traitement de façades, le montant estimatif des travaux est de 498 117 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le marché et les pièces afférentes, après avis de la Commission d'appel d'offres, avec les entreprises concernées.

Précise que les crédits de paiement nécessaires d'un montant de 1 600 000 € HT sont prévus au budget primitif 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Investissement/ MOPBG-MAIN/ Opération 22D15519/ Lignes de crédit 11728 et 11729.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D45-DE

C160323_D45

RESSOURCES ET MOYENS

****

Avion : Modification de la composition de la commission Ressources et Moyens

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :
- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

M. Jean-Marc TELLIER ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal d'Avion, il convient de modifier la composition de la Commission Ressources et Moyens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Abdeljalil IDYOUSSEF au sein de la Commission Ressources et Moyens *(en lieu et place de M. Jean-Marc TELLIER)*

La liste est ainsi modifiée :

- **Commission chargée des Ressources et Moyens : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	ALEXANDRE Jean-Marie
2	CANIVEZ Patrick
3	CHAMPIRE Christian
4	DARRAS Jérôme
5	DERNONCOURT Daniel
6	DESMARETZ Arnaudf
7	FINEZ Sabine
8	FRANCKE Nicolas
9	HOUZIAUX Jeanne
10	KUCHCINSKI André
11	LA GRANGE Philippe

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D45-DE

12	LEJEUNE Yvon
13	MARTIN Brigitte
14	MEPHU NGUIFO Laure
15	PEDOWSKI Christian
16	PETIT Brigitte
17	RUSIN Sophie
18	SPRIMONT Christian
19	STIEVENARD Christine
20	SZABO Alain
21	**IDYOUSSEF Abdeljalil**
22	VISEUX Maurice

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D46-DE

C160323_D46

RESSOURCES ET MOYENS

****

Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération dans certaines structures (Artois Mobilités, SIZIAF)

Suite aux démissions de leur mandat de conseiller municipal de M. Jean-Marc TELLIER et de M. Manuel LENGAIGNE, il convient de mettre à jour la représentation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les structures listées ci-dessous :

- SIZIAF : 1 représentant proposé par la commune de Pont-à-Vendin,
- Artois Mobilités : 1 représentant titulaire.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :
- Madame Sandra BABLIN, représentant de Pont-à-Vendin au SIZIAF,
- Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF représentant titulaire, au sein du Syndicat Artois Mobilités ,

La composition des structures est ainsi modifiée :

Nom de la structure	Nbre de délégués		Nom Prénom
Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) **20 membres + 1 CALL**	Bénifontaine	1	1 – M. Nicolas GODART
	Hulluch	1	1 – M. André KUCHCINSKI
		2	2 – M. Philippe DALLE
	Loos-en-Gohelle	1	1 – M. Jean-François CARON
		2	2 – MME Christine STIEVENARD
		3	3 – M. Patrick PIQUET-BACQUET
		4	4 – MME Monique ZARABSKI
	Meurchin	1	1 – M. Bernard JASPART
		2	2 – M. Jean-Louis LEFEVBRE
	Pont-à-Vendin	1	1 – M. Nicolas FRANCKE
		2	2 – Mme Sandra BABLIN
	Vendin-le-Vieil	1	1 – M. Ludovic GAMBIEZ
		2	2 – M. Sébastien OGEZ
		3	3 – Mme Carine BANAS
		4	4 – M. Paul DRON

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D46-DE

	Wingles	1	1 – M. Sébastien MESSENT
		2	2 – M. Georges KOPROWSKI
		3	3 – M. Christophe DRUELLES
		4	4 – M. Marcel PART
		5	5 – M. Jean-François ANTONINI
	CALL	1	1 – M. Sylvain ROBERT
Syndicat Mixte Artois Mobilités	**7 titulaires**	**1**	- M. Laurent DUPORGE
		2	- M. Alain DUBREUCQ
		3	- M.Dominique REAL
		4	- M. Daniel KRUSZKA
		5	- M. Pierre CHERET
		6	- M. Abdeljalil IDYOUSSEF
		7	- M. Alain SZABO
	7 suppléants	***1***	*- M. Alain BAVAY*
		2	*- Mme Samia SADOUNE*
		3	*- M. Stéphane SIKORA*
		4	*- M. Joachim GUFFROY*
		5	*- M. Bruno TRONI*
		6	*- M. Christian CHAMPIRE*
		7	*- Mme Nadine DUCLOY*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D47-DE

C160323_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Avion et Pont-à-Vendin : Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'«*il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant* ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

Par délibération du conseil du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a décidé que la CLECT serait composée d'un représentant et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Suite aux démissions de leur mandat de conseiller municipal de M. Jean-Marc TELLIER et de M. Manuel LENGAIGNE, il convient de modifier la composition des membres de la CLECT pour les communes d'Avion et de Pont-à-Vendin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Modifie les membres pour les communes d'Avion et de Pont-à-Vendin à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLÉANT
AVION	Perrine CIOFFI	Brigitte PETIT
PONT-A-VENDIN	Sandra BABLIN	Nicolas FRANCKE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D48-DE

C160323_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de chargé d'études eau et assainissement (régularisation administrative d'un poste présent au tableau des effectifs)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale.

De la préservation des ressources à la distribution de l'eau potable, la CALL est responsable de l'ensemble du cycle de l'eau sur les 36 communes de son territoire. Elle en assure sa gestion à travers l'alimentation et la protection de la ressource en eau potable, la gestion des eaux de pluie, la collecte et le traitement des eaux usées (l'assainissement), tout en veillant à subvenir aux besoins des habitants. Elle intervient aussi sur la gestion des eaux pluviales et agit dans la lutte contre les inondations. L'entretien et le développement du réseau, comme celui du patrimoine, nécessitent de la part de la collectivité de lourds investissements.

A la faveur d'une vacance de poste, et afin de répondre aux règles émises par le service contrôle de légalité des services préfectoraux, il apparaît aujourd'hui opportun de créer de nouveau le poste permanent à temps complet de Chargé d'étude eau et assainissement pour la Direction eau et réseaux. Cette délibération permet également d'ajuster le profil de poste déjà présent au tableau des effectifs.

Pour rappel, le poste permanent à temps complet de chargé d'études eau et assainissement est affecté au sein de la Direction Eau et Réseaux et est ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Les missions afférentes au poste sont les suivantes :

Relevant du chef de bureau, l'agent, assure au sein du bureau d'études, une fonction de maîtrise d'œuvre dans sa phase études. Il/elle prépare les dossiers techniques depuis la conception jusqu'à l'attribution des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable (Profil de poste joint en annexe).

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D48-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé d'étude eau et assainissement pour la Direction Eau et Réseaux, dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

C160323_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2023

Le territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'est doté en 2017 d'un projet de territoire dont la mise en œuvre repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs, la CALL et les communes en premier lieu. Ce projet s'organise autour de cinq axes :

- Créer des emplois et accompagner les habitants vers l'emploi (TRAVAILLER),
- Mobilité : se déplacer pour vivre le territoire (BOUGER),
- Mieux habiter le territoire : une stratégie commune à bâtir ensemble (HABITER),
- Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (RESPIRER),
- Une centralité dont on puisse être fiers (RASSEMBLER).

Soucieuse de permettre à chaque commune de participer activement à la mise en œuvre du projet, la CALL a mis en place un dispositif de fonds de concours ciblé sur des investissements dont la réalisation constitue un marqueur de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière de développement et de transition durable du territoire, la CALL s'est engagée à soutenir les projets communaux au travers de ce fonds de concours sur la période 2022-2026, dont toutes les communes du territoire peuvent bénéficier.

Les règles d'intervention sont les suivantes :

1. <u>Rappels réglementaires :</u>

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont régis par un principe de spécialité qui revêt deux aspects : une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'EPCI ne peut intervenir que dans le cadre de son périmètre, et une spécialité fonctionnelle qui interdit à l'EPCI d'intervenir en dehors du champ des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres.

La cohérence de l'organisation territoriale des équipements et des interventions publiques a nécessité le développement des fonds de concours, qui constitue une dérogation aux principes évoqués ci-dessus.

La pratique des fonds de concours est autorisée par l'article L.5216-5 VI du CGCT qui prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

2. <u>Communes éligibles sur le territoire communautaire :</u>

Afin de renforcer l'effet levier de ce fonds de concours, il est ouvert aux 36 communes du territoire communautaire.

3. <u>Cadre budgétaire :</u>

La Communauté d'Agglomération consacre **a minima 2,5 millions d'euros par an** à ce dispositif, sur la période 2022-2026. Intégrée au Plan Pluriannuel d'Investissement communautaire, l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à ce fonds est votée annuellement par le Conseil Communautaire dans le cadre du Budget Primitif.

En complément, une enveloppe annuelle de 0,5 millions d'euros est conditionnée et arbitrée chaque année dans le cadre de la préparation budgétaire, en fonction des marges de manœuvre disponibles.

En 2022, cette enveloppe était répartie entre les 17 communes membres (hors communes SIZIAF et communes rurales) à 40 % en fonction de la population DGF 2021 et à 60 % de façon inversement proportionnelle au potentiel financier par habitant de chaque commune.

Pour l'année 2023, il est proposé d'ajuster le Fonds de Concours de Transition Durable et Soutien aux Communes par une nouvelle proposition de fonctionnement qui intègre l'enveloppe complémentaire de 500 000 € à l'ensemble des 36 communes du territoire tout en gardant les critères de calcul définis ci-dessus.
Cet ajustement modifie l'enveloppe annuelle totale de la CALL dédiée au fonds de concours pour atteindre **3 238 207 € (bonification intégrée).**

4. <u>Définition du montant de fonds de concours à attribuer par commune pour 2023</u>

L'enveloppe annuelle totale dédiée au fonds de concours (2 738 207 euros + 500 000 euros arbitrés chaque année) est répartie entre quatre groupes :

- **Les 7 communes ex-membres du SIZIAF**, à savoir Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles : <u>1 544 957 euros</u>

- **Les 12 communes rurales**, à savoir Abain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vimy :
<u>371 400 euros</u>

- **Projets « intérêt de territoire marqué » :** <u>200 000 euros</u>

- **Les 17 autres communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :** <u>1 121 850 euros</u>

Au sein de chacun de ces groupes, la répartition entre les communes est calculée en considérant les données suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

a) Selon la perte liée à l'ancienne dotation SIZIAF

b) Selon l'ancienne dotation « fonds de concours communes rurales »

c) Selon la nature du projet, dans une logique de maillage territorial

d) L'enveloppe de base est répartie en intégrant un montant minimal forfaitaire de 20 000 € par commune pour les 12 communes rurales et 32 000 € pour les 17 autres communes hors SIZIAF.

L'enveloppe complémentaire de 500 000 € est attribuée aux 36 communes, à 40 % en fonction de la population DGF 2022 et à 60 % de façon inversement proportionnelle au potentiel financier par habitant de chaque commune.

Un montant plafond de fonds de concours annuel est ainsi attribué par commune, sur la période 2022-2026. **Le tableau en annexe 1 à la présente délibération cadre précise les montants plafonds pour l'année 2023 attribués par commune.**

5. <u>Taux d'intervention :</u>

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser par projet est définie à partir du montant hors taxe restant à charge de la commune, après déduction de toutes les subventions perçues.

Sur cette base, le taux d'intervention est de 50 %. Le montant du fonds de concours attribué par projet ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Il est précisé que la collectivité maître d'ouvrage doit également respecter les règles de participation minimale du maître d'ouvrage aux projets faisant l'objet de financements publics divers. A savoir : une participation minimale de 30 % des financements apportés par les personnes publiques, en cas d'intervention dans le domaine des compétences à chef de file prévues à l'article L.1111-9 du CGCT, ou bien une participation minimale de 20 % en application de l'article L.1111-10 du CGCT.

6. <u>Dépenses éligibles :</u>

Est éligible à l'attribution du fonds de concours, une dépense d'investissement liée au patrimoine communal. Plus particulièrement, il s'agira des projets contribuant :

- A la mise en œuvre du schéma cyclable du territoire (aménagements de voies douces, création de stationnements vélos, signalétique des itinéraires cyclables…), au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun ;

- A la stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux. A ce titre, la réalisation d'un audit énergétique et environnemental permettant d'identifier et d'ordonnancer un programme de travaux chiffré et argumenté, en coût global, sur la base de deux scénarii proposés au minimum (BBC rénovation et objectifs réglementaires du décret tertiaire) constitue notamment un projet éligible au fonds de concours. Ce dernier n'est néanmoins accordé que si la commune s'engage à réaliser des travaux suite à cet audit énergétique.

- A la transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

- A la préservation de la biodiversité (renaturation d'espaces, plantation d'arbres ou de haies, gestion différenciée des espaces verts,…) ;
- A la gestion durable des eaux pluviales (récupération ou infiltration des eaux de pluies) ;
- Aux projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO ;
- A la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux ;
- Aux acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat ;
- Aux projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

Le taux d'intervention s'applique aux dépenses éligibles du projet, avant plafonnement par le solde du montant de fonds de concours alloué à chaque commune sur la période 2022-2026 et avant plafonnement réglementaire.

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts des études préalables à la réalisation de l'équipement, aux honoraires de maîtrise d'œuvre et aux coûts de travaux, fournitures (dont mobilier lié à l'équipement) et poses. Sont exclues les dépenses liées aux acquisitions foncières, sauf opérations d'habitat.

Il est précisé qu'un même projet global peut faire l'objet de plusieurs demandes de financements, si le projet est scindé en plusieurs tranches, avec des ordres de service de démarrage distincts.

7. Modalités administratives :

7.1. Procédure de demande de financement :

Il est permis aux communes de candidater tout au long de l'année au travers de la plateforme numérique dédiée à ce fonds de concours communautaire.

Il est demandé que les communes déposent leur(s) dossier(s) de demande de financement(s) avant d'engager l'audit ou les travaux.

Toutes les demandes de financements doivent être transmises à la CALL sur la base d'un dossier complet comprenant :

- Un courrier de demande de financement adressé au Président de la CALL,
- La délibération du Conseil municipal relative au projet concerné,
- Une note de présentation du projet, faisant apparaître la faisabilité technique de l'opération (aspects foncier, juridique, technique…) ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation,
- Tout plan ou élément complémentaire aidant à la compréhension du projet (fiches techniques, …),
- Le plan de financement de l'opération,
- Les projets de supports de communication.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

7.2. Instruction du dossier par la CALL :

L'instruction des dossiers de demande de fonds de concours commence une fois le dossier réputé complet, par ordre d'arrivée et en fonction des enveloppes budgétaires votées.

Chaque dossier complet fait l'objet d'un accusé de réception rédigé par la CALL.

Après instruction, le dossier est soumis à l'examen du Comité de pilotage composé d'élus, puis à la décision du Bureau Communautaire, conformément à la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau.

Une convention est établie entre la CALL et la commune bénéficiaire.

La délibération du Bureau Communautaire et la convention afférente sont ensuite notifiées par la CALL au demandeur par courrier.

7.3. Modalités de versement du fonds de concours :

Le fonds de concours est versé en deux fois, après signature de la convention afférente :
- 40 % au démarrage des travaux, sur production du premier ordre de service (ou d'une attestation de commencement d'opération pour les opérations réalisées en régie),
- 60 % à l'achèvement des travaux, sur présentation du certificat d'achèvement de l'opération financée, ainsi que du bilan financier de l'opération.

7.4. Modification de la convention :

La modification du plan de financement de l'opération peut conduire à une révision du montant du fonds de concours, dans les limites prévues au point 5 « Taux d'intervention » de la présente délibération cadre.

En cas de charge nette pour la commune inférieure à celle figurant dans le plan de financement prévisionnel, le fonds de concours versé par la CALL sera ajusté pour maintenir la répartition prévue initialement.

En cas de charge nette pour la commune supérieure à l'estimation de base, le montant définitif du fonds de concours pourra être révisé par avenant approuvé par délibérations concordantes de la CALL et de la commune bénéficiaire. Il ne pourra toutefois pas excéder le plafond du montant signifié et tenant compte des règles de cofinancement et aux règles de cumul des subventions publiques.

7.5. Reports et durée de validité de la convention d'attribution du fonds de concours :

Un montant plafond de fonds de concours annuel est attribué par commune. Chaque commune bénéficie d'une durée de report possible de 3 ans du fonds de concours annuel attribué.

La convention d'attribution du fonds de concours a une durée de validité de 3 ans, à partir de la date de notification à la commune de la convention. A défaut du démarrage des travaux dans ce délai, le fonds de concours sera perdu et réaffecté au budget général de la Communauté d'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D49-DE

8. <u>Communication :</u>

La commune bénéficiaire s'engage à mettre en avant l'aide financière accordée par la CALL dans les outils de communication à disposition.

Au terme de chaque exercice, un bilan sera présenté au à l'assemblée délibérante sur l'avancement des opérations financées par ce fonds de concours communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la répartition de l'enveloppe annuelle et le montant du fonds de concours transition durable et soutien aux communes, attribué par commune pour l'année 2023,

Précise que conformément à la délibération n°C070720_D009 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau, les décisions d'attributions des fonds de concours et l'approbation des conventions de versement afférentes feront l'objet de délibérations du Bureau, dans les conditions fixées dans la présente délibération cadre.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif du Budget Principal, au chapitre 204, compte 204141.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D50-DE

C160323_D50

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire : Convention financière 2023 - Commune d'Angres - Rénovation énergétique de l'éclairage public des rues Roger Salengro, Rue de Souchez et rue des Ormes

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune d'Angres sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de rénovation énergétique de l'éclairage public des rues Roger Salengro, de Souchez et des Ormes. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 34 458,50 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Vu la délibération C160323_D49 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Considérant la complétude du dossier de la Commune d'Angres et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune d'Angres au Fonds de Concours 2023 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D50-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune d'Angres pour son projet de rénovation énergétique de l'éclairage public des rues Roger Salengro, Souchez, et des Ormes, un fonds de concours Transition durable d'un montant de 34 458,50 €, au titre de l'année 2023, représentant au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2023 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D51-DE

C160323_D51

RESSOURCES ET MOYENS

****

**Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire :
Convention financière 2023 - Commune de Bouvigny-Boyeffles
Réhabilitation de la cour intérieure de l'école primaire - travaux d'assainissement
et l'installation d'un préau**

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bouvigny-Boyeffles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer les travaux de réhabilitation de la cour intérieur avant de l'école primaire. Ils consistent notamment à l'installation d'un préau et à une meilleure gestion des eaux pluviales par la réalisation de travaux d'assainissement. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec la mise en place d'une structure drainante pour infiltration naturelle des eaux pluviales.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 28 436,50 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161220_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Vu la délibération C160323_D49 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bouvigny-Boyeffles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bouvigny-Boyeffles au Fonds de Concours 2023 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D51-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bouvigny-Boyeffles un fonds de concours d'un montant de 28 436,50 €, au titre de l'année 2023, pour le financement des travaux de réhabilitation de la cour intérieure avant de l'école primaire et des travaux d'assainissement. Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2023 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D52-DE

C160323_D52

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Transfert de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par SIA Habitat à AXENTIA (Groupe Habitat en Région)

Vu le rapport établi par Jean-Marie ALEXANDRE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18/03/2019 et du 28/09/2022, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à SIA Habitat, ci-après le Cédant, pour le remboursement des emprunts destinés au financement de deux opérations relatives à l'extension du foyer pour personnes âgées « Les Glycines » à Grenay (réalisation de 12 logements individuels + 2 logements temporaires).

Vu la demande formulée par le Cédant en date du 20/10/2022 et tendant à transférer les prêts à AXENTIA, ci-après le Repreneur,

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

La Caisse des dépôts et consignations a consenti :
- le 25/10/2018 le prêt N°89345 d'un montant de initial de 1 972 792 euros finançant l'extension du foyer « Les Glycines » rue Nicolas Lebacq à Grenay (12 logements individuels)

- le 12/04//2022 le prêt N°134359 d'un montant de initial de 116 334 euros finançant la construction de 2 logements temporaires du foyer « Les Glycines » rue Nicolas Lebacq à Grenay.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D52-DE

En raison de la cession de son parc médico-social au Repreneur, le Cédant a sollicité la Caisse des dépôts et Consignations, qui a accepté le transfert desdits prêts.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts N° 89345 et N° 134359 transférés au profit du Repreneur.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total initial de deux millions quatre-vingt-neuf mille cent-vingt-six euros (2 089 126,00 euros) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D53-DE

C160323_D53

RESSOURCES ET MOYENS

****

Vote des taux d'imposition 2023

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2023,

Vu les différentes ressources destinées à compenser la suppression de la taxe professionnelle dont bénéficie la communauté d'agglomération,

Vu le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu le montant des allocations compensatrices,

Vu la délibération n°C230921_D56 du 23 septembre 2021 instituant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide de maintenir pour 2023 à leur niveau de 2019 les taux des taxes ménages, soit :
- la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties……..2.50%
- la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties……..3.75%
- la Taxe d'Habitation ……..14.01%

Décide de maintenir en 2023, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à son niveau de 2019, soit 32.40%.

Décide de fixer, pour 2023, le produit de la taxe GEMAPI à 1 700 000 euros.

Autorise le Président à signer l'état de notification des taux d'imposition de 2023 et à pouvoir capitaliser, le cas échéant, la marge de manœuvre disponible sur le taux de la CFE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D54-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D54-DE

C160323_D54

RESSOURCES ET MOYENS

****

Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023

Le Président rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en application des dispositions de l'article 1609 nonies D du Code Général des Impôts et ce, à compter du 1er janvier 2010.

Il est précisé que l'institution de cette taxe a été opérée sans modulation, c'est-à-dire avec un taux unique pour tous les usagers. Le taux de la TEOM est déterminé librement par l'Assemblée délibérante chaque année. Depuis 2005, les collectivités votent un taux et non plus un produit.

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2023,

Vu les différentes ressources destinées à compenser la suppression de la taxe professionnelle dont bénéficie la communauté d'agglomération,

Vu les produits des taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti, de la cotisation foncière sur les entreprises,

Vu le montant des allocations compensatrices,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide de maintenir, pour l'année 2023, le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8.07 % ;

Précise qu'aucun zonage n'a été institué ;

Autorise le Président à signer l'état 1259 TEOM afférent à l'exercice 2023 ;

Dit que la recette est inscrite sur la ligne n°3640 du Budget Primitif 2023 du budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D55-DE

C160323_D55

RESSOURCES ET MOYENS

****

Évolution du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales en 2024 (TASCOM)

Les commerces présentant une surface de vente de plus de 400 m² ou, quelle que soit la surface de vente de l'établissement concerné, s'il est contrôlé et exploité sous une même enseigne commerciale appartenant à une entreprise « tête de réseau » dont la surface cumulée des établissements est supérieure à 4000 m2 et réalisant un chiffre d'affaire annuel HT supérieur à 460 000 €, sont soumis à une taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Le montant de la TaSCom est majoré de :

- 30 % pour les établissements dont la surface totale est supérieure à 5 000 m2 et dont le CA au m² est supérieur à 3 000 € par an
- 50 % pour les établissements dont la surface de vente excède 2 500 m2. Cette majoration est affectée au budget de l'Etat.

Des réductions de taux, cumulables si l'établissement en remplit les conditions, sont accordées selon la surface exploitée et/ou l'activité exercée :

- de 20 % pour les établissements dont la surface est inférieure ou égale à 400 m2 et dont le CA au m² est inférieur ou égal à 3 800 €.
- de 30 % pour les commerces dont l'activité requiert des superficies de vente anormalement élevées (jardineries, pépiniéristes, animaleries, commerce vendant à titre principal des meubles, des automobiles, de machines agricoles et des matériaux de construction).

Les établissements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent bénéficier d'une franchise de 1 500 €.

Les EPCI peuvent faire varier le coefficient appliqué aux tarifs fixés par l'Etat. Ce dernier est compris dans la fourchette 0.8-1.2, avec un plafond porté à 1.3 en cas de mise en place d'un abattement de la taxe sur foncier bâti pour les commerces de moins de 400 m2. Les EPCI peuvent faire varier le coefficient d'un maximum de 0.05 chaque année.

La CALL pratique actuellement un coefficient de 1.15. Il est proposé, conformément aux dispositions actées dans le Pacte financier et fiscal de solidarité communautaire voté le 10 novembre 2021, de le porter à 1.20 à compter de 2024.

Vu les conditions prévues au 1.2.4. de l'article 77 de la loi n°2009-1673 de finances pour 2010,

Vu la délibération n°C101121_D17 du Conseil Communautaire portant adoption du Pacte financier et fiscal de solidarité,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D55-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide d'appliquer à compter de 2024, un coefficient multiplicateur de 1.20 sur les tarifs de la taxe sur les activités commerciales.

Charge le Président de notifier cette décision aux services de l'État.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D56-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D56-BF

C160323_D56

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **160 872 172,00 €**
Section d'investissement : **102 790 470,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 263 662 642 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D56-BF

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D57-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D57-BF

C160323_D57

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Action Economique - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **29 718 342,00 €**
Section d'investissement : **38 147 373,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Action économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 67 865 715 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D57-BF

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D58-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D58-BF

C160323_D58

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Développement Numérique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **609 139,00 €**

Section d'investissement **:** **331 200,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Développement Numérique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 940 339 Euros,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D58-BF

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D59-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D59-BF

C160323_D59

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget primitif 2023 du Budget annexe « Port Fluvial », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **177 434,00 €**

Section d'investissement : **107 834,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 285 268 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D60-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D60-BF

C160323_D60

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **15 108 280,00 €**
Section d'investissement : **22 658 310,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 37 766 590 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D60-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D61-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D61-BF

C160323_D61

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriale

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **6 766 876,00 €**
Section d'investissement : **12 822 112,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 19 588 988 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D62-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D62-BF

C160323_D62

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe « SPANC », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	**14 950,00 €**
Section d'investissement :	**0,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe « SPANC », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 14 950 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D63-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D63-BF

C160323_D63

RESSOURCES ET MOYENS

****

Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2023

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **916 539,00 €**

Section d'investissement : **771 500,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 1 688 039 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 062-246200364-20230316-C_16032023_D63-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2023 et la création des Autorisations de Programme 2023 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christine ROSZAK à Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 9
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D64-DE

C160323_D64

RESSOURCES ET MOYENS

****

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) au Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2023 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2023 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 06/03/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1er :

- de voter la création des 24 AP de dépenses suivantes :

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D64-DE

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
MATDIV-BG	DEPLOIEMENT BORNES ENTERREES	2023	7 000 000	3 000 000	3 000 000	500 000	500 000
MGOP-CULT	RESIDENCE ARTISTES JEAN JAURES	2023	1 563 234	454 570	1 060 664	24 000	24 000
MLOGMAT-BG	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES	2023	1 320 000	612 000	612 000	96 000	0
MREHABFRIC	REHABILITATION FRICHE TREFILEUROP	2023	2 067 800	170 000	330 000	1 567 800	0
SHABAIDPRI	SUBV AGGLO AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2023	700 000	0	300 000	400 000	0
SHAB-ANAH	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2023	3 400 000	1 000 000	1 000 000	1 400 000	0
SHAB-APPP	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC	2023	549 654	0	0	274 827	274 827
SHAB-ERBM	SUBV AGGLO AIDE A LA PIERRE ERBM	2023	4 000 000	315 000	1 085 000	1 475 000	1 125 000
SHAB-ERBME	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE ERBM	2023	12 497 000	0	0	6 248 500	6 248 500
SHAB-ORI	SUBV OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE	2023	1 206 500	200 000	200 000	200 000	606 500
T-MANDAT-1	LOOS EN GOHELLE - RENOVATION SALLE CAULLET	2023	1 197 000	58 300	845 500	293 200	0
T-MANDAT-3	AIX NOULETTE - CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2023	1 461 000	402 600	1 046 400	12 000	0
T-MANDAT-5	SERVINS - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	2023	1 006 000	294 000	705 000	7 000	0
T-MANDAT-7	FOUQUIERES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	2023	7 547 000	635 000	3 543 000	3 369 000	0
T-MANDAT-9	MAZINGARBE - CONSTRUCTION SALLE DE SPORT	2023	2 861 300	165 000	1 739 000	957 300	0
T-MANDAT-11	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-13	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-15	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-17	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-19	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
TOTAL			**53 376 488**	**8 306 470**	**16 466 564**	**19 824 627**	**8 778 827**

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ECOQUARTJJ	ECO-QUARTIER JEAN JAURES LIEVIN	2023	2 932 896	686 267	2 246 629	0	0

Budget annexe Assainissement				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
MGOP-ASSHT	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT	2023	1 000 000	620 000	380 000	0	0

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D64-DE

Budget annexe Eau Potable				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
MGOP-EAUHT	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE	2023	300 000	300 000	0	0	0
MGOP-SDEAU	TRAVAUX SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	2023	12 409 300	52 500	1 869 300	6 154 175	4 333 325
TOTAL			**12 709 300**	**352 500**	**1 869 300**	**6 154 175**	**4 333 325**

- de voter la création d'une AE de dépenses suivante :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
MET-HAB	ETUDES ET AMO HABITAT	2023	1 160 000	181 500	375 000	237 500	366 000

- **de voter la création** des 17 AP de recettes suivantes :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
MREHABFRIC	REHABILITATION FRICHE TREFILEUROP	2023	300 000	0	0	300 000	0
SHAB-ANAH	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2023	3 400 000	1 000 000	1 000 000	1 400 000	0
SHAB-APPP	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC	2023	549 654	0	0	274 827	274 827
SHAB-ERBME	SUBV ETAT AIDE A LA PIERRE ERBM	2023	12 497 000	0	0	6 248 500	6 248 500
T-MANDAT-2	LOOS EN GOHELLE - RENOVATION SALLE CAULLET	2023	652 500	58 300	438 250	155 950	0
T-MANDAT-4	AIX NOULETTE - CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2023	1 461 000	402 600	1 046 400	12 000	0
T-MANDAT-6	SERVINS - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	2023	1 006 000	294 000	705 000	7 000	0
T-MANDAT-8	FOUQUIERES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE	2023	7 547 000	635 000	3 543 000	3 369 000	0
T-MANDAT-10	MAZINGARBE - CONSTRUCTION SALLE DE SPORT	2023	2 861 300	165 000	1 739 000	957 300	0
T-MANDAT-12	OPERATION SOUS MANDAT - ASSISTANCE AUX COMMUNES	2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-14		2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-16		2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-18		2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
T-MANDAT-20		2023	1 000 000	200 000	200 000	600 000	0
TOTAL			**35 274 454**	**3 554 900**	**9 471 650**	**15 724 577**	**6 523 327**

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D64-DE

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Millésime**	**Montant AP à voter**	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026**
ECOQUARTJJ	ECO-QUARTIER JEAN JAURES LIEVIN	2023	3 295 000	166 200	988 500	1 484 200	656 100
MTVX-ZA-AE	RECETTES REQUALIFICATION DES ZAE	2022	712 500	75 500	225 000	412 000	0
TOTAL			4 007 500	241 700	1 213 500	1 896 200	656 100

Budget annexe Eau Potable				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Millésime**	**Montant AP à voter**	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026**
MTVXERBMHT	FINANCEMENT TRAVAUX ERBM EAU POTABLE	2020	188 578	0	150 862	37 716	0

- de voter la création d'une AE de recettes suivante :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Millésime**	**Montant AP à voter**	**CP 2023**	**CP 2024**	**CP 2025**	**CP 2026**
MET-HAB	SUBVENTIONS ETUDES ET AMO HABITAT	2023	430 000	32 000	115 000	100 000	183 000

Article 2 :

- de voter les ajustements du montant global des 93 AP/AE de dépenses telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération pour un montant de 79 764 991,58 Euros,

- de voter les ajustements du montant global des 23 AP/AE de recettes telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération pour un montant de 12 050 022,28 Euros,

- **d'approuver les ajustements** des crédits de paiement des AP/AE compte tenu du rythme de réalisation et sans modification du montant total de l'AP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 15 février et 9 mars 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Patrick CANIVEZ

Absent(s) excusé(s) : 8
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D65-DE

C160323_D65

***

****

Voeu présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, sa Première Ministre et son gouvernement ont présenté il y a maintenant plusieurs mois un projet relatif à la réforme des retraites. Ce projet fait l'objet d'un rejet quasi unanime des français de toutes générations et de tous les territoires.

Pour la première fois depuis fort longtemps, un front syndical uni s'est présenté face à eux pour dénoncer l'injustice de cette réforme et son contenu, des millions de français ont fait grève, et ont défilé dans les manifestations partout dans le pays et à de multiples reprises – et ce malgré un contexte économique très difficile pour nombre de nos concitoyens, en raison notamment de l'inflation qui frappe durement le pouvoir d'achat.

Pire encore, le gouvernement a dû constater – aujourd'hui – l'absence de majorité au sein de l'Assemblée Nationale pour voter son texte – et ce malgré les concessions faites aux Républicains pour durcir encore la brutalité des mesures injustes et illégitimes que contient le texte.

Car oui, cette réforme va frapper l'ensemble des Françaises et Français, et plus cruellement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires qui exercent des métiers pénibles et dont l'espérance de vie est réduite. Elle va aussi renforcer les inégalités femmes-hommes.

Son objectif est de poursuivre une casse méthodique du système de Sécurité sociale mis en place en 1945 et fondé sur la solidarité. Elle s'inscrit dans une idéologie productiviste et libérale. L'injustice sociale fait écho à l'injustice climatique car cette réforme pèsera sur les plus précaires, sans toucher à la minorité qui pollue le plus.

Elle nous interroge donc sur le type d'avenir que l'on veut. Tout comme une semaine de travail plus courte, une retraite plus tôt, c'est plus de temps pour des mobilités lentes, de l'engagement associatif et familial. C'est la possibilité d'une société plus solidaire et attentive à l'autre, un rapport plus équilibré à la planète, un futur tellement plus désirable que ce que nous propose ce gouvernement.

Cette volonté a donc été piétinée car le gouvernement a dû se résoudre à utiliser l'article 49-3 de notre constitution.

Nous entrons donc dans une crise politique sans précédent et dont l'issue est incertaine. Ce jeudi 16 mars 2023 est désormais entré dans l'histoire comme une journée sombre pour notre démocratie, notre République, notre pays.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le 24/03/2023
ID : 062-246200364-20230316-C160323_D65-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain appellent le gouvernement à entendre les attentes des Françaises et des Français et à retirer, tant qu'il est encore temps, sa Loi de réforme des retraites.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.